Tome 2
Rapport financier

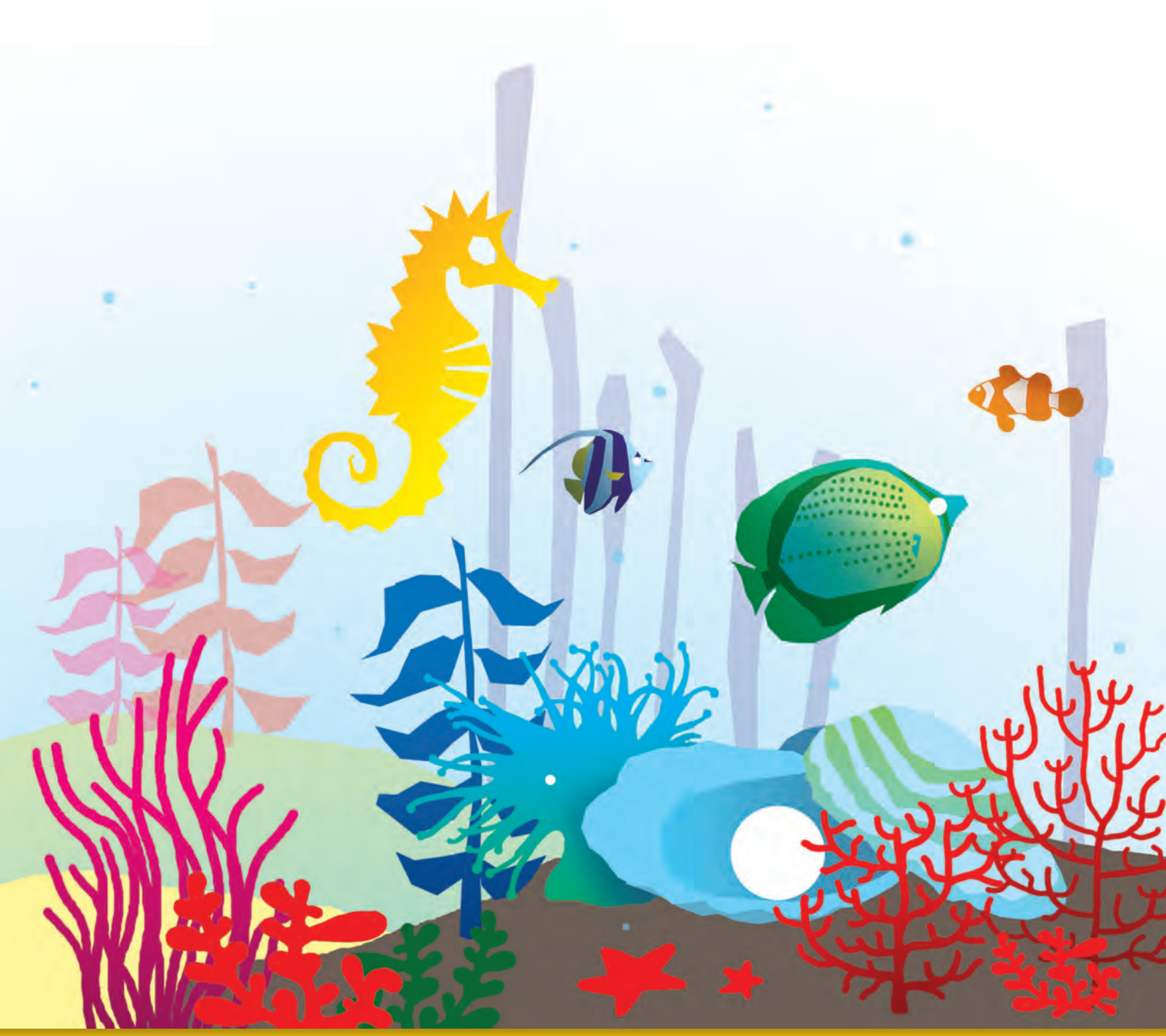

Rapport annuel 2009

Document de référence

COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

UNE FILIALE DU CRÉDIT FONCIER

Le Rapport annuel 2009 est constitué de trois tomes :

TOME 1 Rapport d'activité
TOME 2 Rapport financier
TOME 3 Rapport de gestion des risques,
Rapport du Président & éléments juridiques

Ce présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1er avril 2010 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général et enregistré sous le numéro de dépôt D.10-0207. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF | AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Tome**2**

SOMMAIRE

Rapport de gestion 2009

03 Analyse de l'actif
06 Analyse du passif
08 Ratios prudentiels
09 Analyse du résultat net
11 Analyse du risque de crédit
15 Analyse des risques de taux et de change
17 Analyse du risque de liquidité
17 Perspectives d'avenir
18 Annexes au rapport de gestion

Comptes sociaux

31 Compte de bilan
32 Hors-bilan
33 Compte de résultat
34 Annexe aux comptes sociaux
75 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
77 Éléments de calcul du ratio de couverture au 31 décembre 2009
80 Éléments de calcul des montants éligibles au refinancement

Attestation du responsable du document de référence

83 Attestation du responsable du document de référence

Rapport de gestion 2009

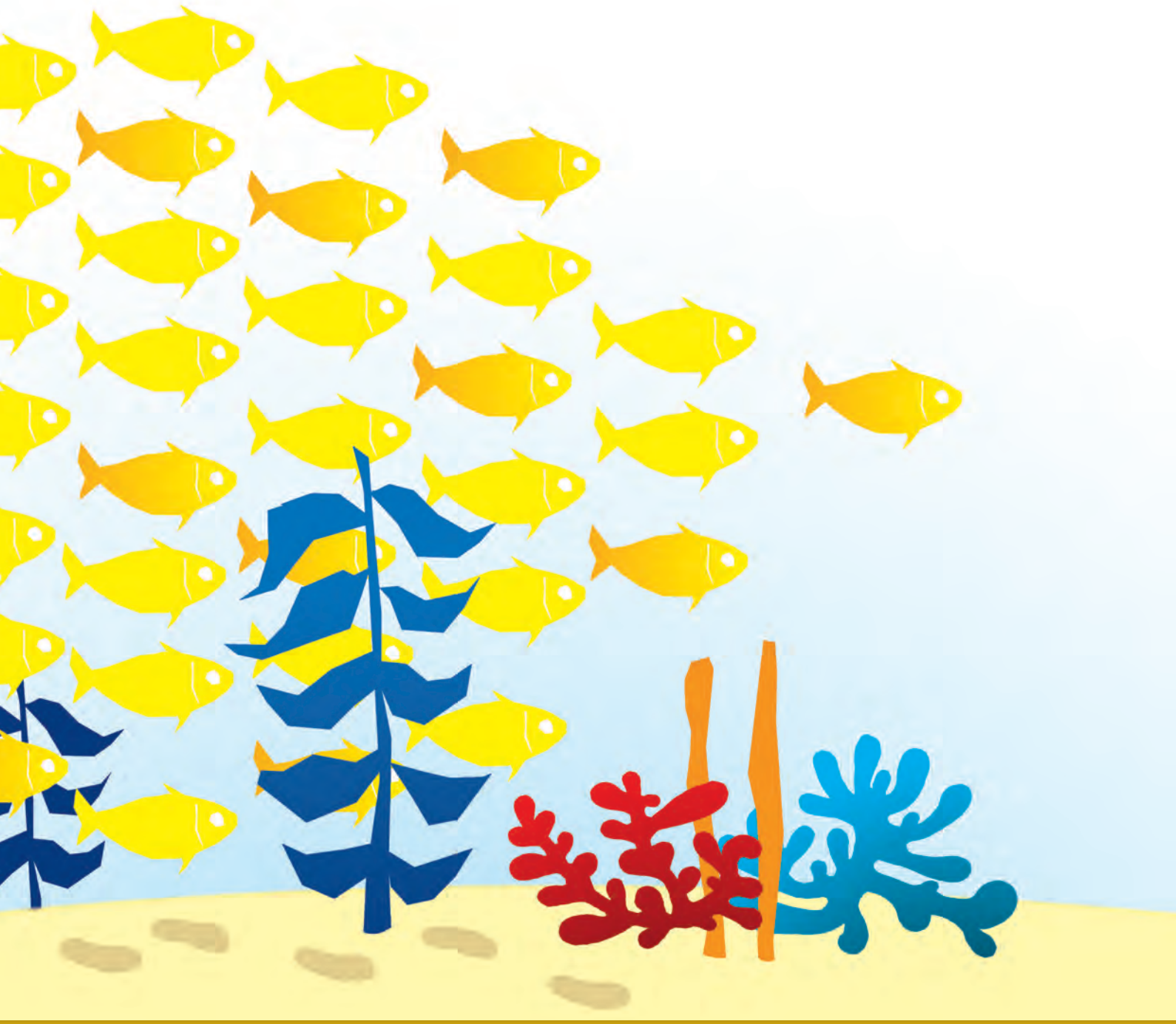

En 2009, la Compagnie de Financement Foncier a adapté sa politique de gestion à un contexte économique et financier toujours difficile en maintenant ses principaux objectifs :

› préserver la liquidité assurant en permanence le service de la dette privilégiée ;

› conserver la forte qualité des actifs et la maîtrise des risques ;

› financer l'activité de sa maison-mère.

Ses acquisitions ont porté essentiellement sur des prêts à l'habitat en France pour 3,6 Md€ et des expositions sur les personnes publiques à l'international à hauteur de 2,6 Md€. La Compagnie de Financement Foncier est restée un émetteur important de dettes sécurisées avec un volume de nouvelles obligations foncières s'élevant à près de 16 Md€ en 2009.

Cette activité s'est traduite par un accroissement du bilan qui passe de 95,9 Md€ fin 2008 à 98,2 Md€ fin 2009. Le résultat net s'est fortement accru du fait notamment d'un produit exceptionnel (de 61 M€ après impôt) enregistré lors d'une opération de restructuration de dettes ; il atteint 175 M€ pour l'exercice 2009 contre 62 M€ comptabilisés en 2008.

Ses règles de gestion financière qui ont montré leur efficacité dans un environnement de risques particulièrement forts, et la conformité à son statut de société de crédit foncier ont permis à la Compagnie de Financement Foncier la confirmation de la meilleure notation de qualité de crédit de la part des trois principales agences de notation pour l'ensemble de sa dette privilégiée.

Analyse de l'actif

Opérations de l'année 2009

Les achats de créances hypothécaires

Tout au long de l'année, la Compagnie de Financement Foncier a acheté les prêts aux particuliers produits par le Crédit Foncier pour un montant de l'ordre de 0,9 Md€ chaque trimestre. Un tiers de ces acquisitions, 1,2 Md€ sur un total de 3,6 Md€, ont porté sur des prêts à l'accession sociale et des prêts à taux zéro, le Crédit Foncier ayant développé plus particulièrement en 2009 son activité de crédit à cette clientèle à revenus modestes.

L'encours de billets hypothécaires garantis par des prêts hypothécaires de 1er rang ou présentant des suretés équivalentes, souscrits auprès du Crédit Foncier, a été maintenu au niveau de 9 Md€, par renouvellement des billets venant à échéance au cours de l'année 2009.

Les acquisitions indirectes de créances hypothécaires hors France ont été limitées, comme en 2008, à quelques opérations sur le marché secondaire pour un montant total de 0,2 Md€. Cette activité s'exerce au travers de parts prioritaires de titrisation de créances d'immobilier résidentiel en Europe continentale.

Le financement du secteur public

Les opérations du secteur public ont majoritairement bénéficié à des entités publiques étrangères ; 2,6 Md€ ont en effet été accordés à des contreparties publiques internationales essentiellement par souscription à leurs émissions de titres. Ces émetteurs ou leurs garants personnes publiques sont localisés dans différents pays de l'Espace économique européen (à hauteur de 1,9 Md€ d'opérations) et en Amérique du nord (pour 0,5 Md€ aux États-Unis et 0,1 Md€ au Canada).

Un encours limité de 0,4 Md€ a permis de refinancer des prêts octroyés par le Crédit Foncier à des collectivités et à l'État français.

Les opérations de trésorerie

Afin de maintenir en permanence les liquidités permettant de faire face à ses engagements de remboursement de dette privilégiée, notamment à 1 an, la Compagnie de Financement Foncier a profité tout au long de l'année des opportunités de refinancement offertes par les opérations de mobilisation auprès de la BCE. Ainsi, la Compagnie de Financement Foncier a participé à trois appels d'offre pour des montants compris entre 2 et 3 Md€ au cours du 1er semestre.

Évolutions de l'actif

Conformément à son statut de société de crédit foncier, l'actif de la Compagnie de Financement Foncier se décompose en 3 principales catégories :

› les prêts garantis définis aux articles L. 515-14 et L. 515-16 du Code monétaire et financier, assortis d'une hypothèque de 1er rang (ou d'une sûreté immobilière équivalente ou encore d'un cautionnement) ;

› les expositions sur des personnes publiques définies aux articles L. 515-15 et L. 515-16 ;

› et les valeurs de remplacement définies à l'article L. 515-17 d'un montant limité à 15 % du nominal des ressources privilégiées.

À l'exception de cette dernière catégorie correspondant aux placements de trésorerie auprès d'établissements de crédit, les actifs éligibles sont constitués soit par :

› des prêts achetés ou produits par la société respectant les articles L. 515-14 et L. 515-15 ;

› des parts prioritaires de fonds communs de créances ou d'entités similaires composés d'au moins 90 % de créances de même nature que celles autorisées en détention directe par la loi respectant l'article L. 515-16 ;

› des titres de créances émis ou garantis par des personnes publiques respectant l'article L. 515-15 ;

› des billets à ordre permettant la mobilisation de créances hypothécaires de 1er rang ou cautionnées respectant l'article L. 515-16-1.

Dans le cas particulier de la Compagnie de Financement Foncier, certains prêts hypothécaires bénéficient de plus de la garantie directe de l'État français : il s'agit soit des prêts octroyés suivant le régime de garantie du FGAS (Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété), soit des prêts du secteur aidé.

Ce dernier regroupe les prêts aidés à l'accession sociale garantis par l'État jusqu'en 1995, année de leur disparition. Le Crédit Foncier, qui bénéficiait d'un quasi monopole pour leur distribution, a transféré l'intégralité de sa production de prêts aidés à la Compagnie de Financement Foncier lors de sa création en 1999. Ce portefeuille est dès lors extinctif et ne fait l'objet d'aucune production nouvelle.

De plus une partie des prêts hypothécaires purs est couverte contre le risque de crédit par une garantie financière apportée indirectement par un établissement public européen.

Suivant cette décomposition des actifs, le bilan de la Compagnie de Financement Foncier se présente comme suit sur les trois dernières années :

	31 décembre 2009		31 décembre 2008		31décembre 2007	
	M€	% bilan	M€	% bilan	M€	% bilan
Prêts garantis articles L. 515-14 et 16	**43 841**	**44,6 %**	**43 574**	**45,4 %**	**45 016**	**47,7 %**
Prêts hypothécaires du secteur aidé	957	1,0 %	1 251	1,3 %	1 599	1,7 %
Prêts garantis par le FGAS	7 320	7,5 %	6 713	7,0 %	6 976	7,4 %
Autres prêts hypothécaires	11 693	11,9 %	10 262	10,7 %	10 398	11,0 %
Parts de titrisation de créances immobilières	14 310	14,6 %	15 666	16,3 %	17 428	18,5 %
Autres prêts avec garantie immobilière	516	0,5 %	584	0,6 %	1 028	1,1 %
Billets hypothécaires	9 046	9,2 %	9 097	9,5 %	7 586	8,0 %
Expositions sur des personnes publiques articles L. 515-15 et 16	**41 741**	**42,5 %**	**40 225**	**41,9 %**	**33 532**	**35,5 %**
Prêts publics du secteur aidé	253	0,3 %	285	0,3 %	350	0,4 %
Autres prêts publics	20 077	20,4 %	21 217	22,1 %	17 227	18,2 %
Titres d'entités publiques	13 946	14,2 %	11 139	11,6 %	8 108	8,6 %
Parts de titrisation de créances publiques	7 465	7,6 %	7 584	7,9 %	7 847	8,3 %
Autres actifs (intérêts sur IFAT, comptes de régularisation, survaleur, autres)	**3 209**	**3,3 %**	**3 718**	**3,9 %**	**4 726**	**5,0 %**
Valeurs de remplacement article L. 515-17	**9 454**	**9,6 %**	**8 425**	**8,8 %**	**11 123**	**11,8 %**
Total actif	**98 245**	**100,0 %**	**95 943**	**100,0 %**	**94 397**	**100,0 %**

Compte tenu des acquisitions de l'année et des amortissements enregistrés sur l'exercice, les principales évolutions dans la composition de l'actif sont :

› le maintien de l'équilibre entre actifs hypothécaires et publics avec un léger accroissement du secteur public qui représente 42 % du bilan au 31 décembre 2009.

En ajoutant aux expositions sur les personnes publiques, la part des prêts hypothécaires bénéficiant d'une garantie explicite de l'État français, l'encours du secteur public est de 50 Md€ à fin 2009 en progression de 2 Md€ sur 1 an ; les encours hypothécaires restent stables à 35,5 Md€.

En intégrant de plus la garantie indirecte d'un autre État européen, le secteur public totalise 52,6 Md€, soit 54 % du bilan à fin décembre 2009 ;

› une hausse de 0,6 Md€ des encours de prêts à l'accession sociale bénéficiant de la garantie du FGAS ;

› une forte réduction du portefeuille de parts prioritaires de titrisation de créances hypothécaires de type RMBS du fait de l'amortissement des encours, il représente moins de 15 % du bilan à fin 2009 ;

› au sein du secteur public, la hausse de la part des financements sous forme de titres plutôt que de prêts, à l'international, l'activité de la Compagnie de Financement Foncier a été en effet essentiellement exercée sous ce format ;

› la poursuite de la baisse des encours du secteur aidé extinctif qui s'élèvent au total à 1,2 Md€ à fin 2009 contre 1,5 Md€ à fin 2008 ;

› une hausse de 1 Md€ des valeurs de remplacement très majoritairement représentatives de concours de moins de six mois au Crédit Foncier dont une partie est garantie par un portefeuille de prêts en application de l'article L. 211-38 du Code monétaire et financier ; au 31 décembre 2009, 71 % des prêts accordés au Crédit Foncier sont ainsi collatéralisés.

Cette diversité en matière de nature des garanties accordées aux actifs (hypothèques de 1er rang, contreparties constituées d'administration centrale, d'établissements publics, de collectivités territoriales) s'observe également en termes d'implantation géographique. Plus d'un tiers du bilan se situe hors de France, soit un encours de 36 Md€ au 31 décembre 2009 ; cette proportion est par ailleurs stable depuis plusieurs années (36,5 % en 2009, 36,2 % en 2008 et 35,0 % en 2007).

Au cours de l'exercice 2009, la répartition géographique s'est un peu modifiée du fait principalement :

› des acquisitions de titres d'entités publiques qui ont porté principalement en 2009 sur un plus grand nombre de pays européens et sur les États-Unis ;

› des amortissements naturels des encours notamment des

parts de titrisation de type RMBS dont les actifs sont essentiellement situés en Espagne, Italie, Portugal et Pays-Bas.

En fin d'année 2009, les principales positions par pays sont maintenues et les encours hors France se répartissent par ordre d'importance entre :
› l'Espagne (7,8 Md€) et l'Italie (7,5 Md€) pour des montants représentant près de 8 % du bilan pour chaque pays ;
› les États-Unis (5,3 Md€) et les Pays-Bas (5,1 Md€) pour des montants représentant chacun 5 % du bilan ;
› l'Allemagne à hauteur de 2 % du bilan ;
› le Japon (1,6 Md€), la Suisse (1,4 Md€), le Portugal (1,2 Md€), la Grèce (1,1 Md€) et le Canada (0,8 Md€) pour des montants représentant entre 2 % et 0,5 % du bilan ;
› enfin pour des encours moindres, moins de 1 % du bilan, neuf pays d'Europe avec des financements variant de 0,5 Md€ à 9 M€.

Analyse du passif

Opérations de l'année 2009

En 2009, la Compagnie de Financement Foncier a maintenu une présence active sur le marché des dettes sécurisées avec un volume d'émission de 15,8 Md€, suivant un rythme plus soutenu sur le second semestre.
Le 1er semestre de l'année a été plus modéré enregistrant 5,1 Md€ de nouvelles opérations, en ligne avec la taille du programme d'émissions mis en œuvre en 2008 qui était de 8,5 Md€ pour l'année.

Le programme de financement a été réalisé principalement sous la forme d'émissions publiques, à hauteur de 78 % et très majoritairement en euros. La Compagnie de Financement Foncier a notamment émis 2 nouvelles lignes de référence en mai pour un montant de 1,25 Md€ à 12 ans et en novembre pour 1,5 Md€ à échéance finale en février 2012. D'un montant supérieur à 500 M€, ces engagements ont été validés par le contrôleur spécifique conformément à la réglementation applicable aux sociétés de crédit foncier.

À la demande de la contrepartie, la Compagnie de Financement Foncier a procédé à une opération de restructuration de dette portant sur 1,8 Md$ qui s'est traduite par le remboursement de onze lignes, le dénouement des swaps associés et la réémission de nouveaux titres pour un montant et une durée équivalents. Ces négociations ont généré un profit comptable avant impôt de 92 M€.

Au cours de l'année, la Compagnie de Financement Foncier a également confirmé sa position de principal émetteur d'obligations sécurisées en francs suisses avec 1,8 MdCHF conclu sur le marché primaire et a renforcé sa présence sur le marché domestique allemand en émettant pour 2,4 Md€ sous le format *Registered covered bond*.

Enfin, pour maintenir le haut niveau de sécurité apporté aux détenteurs d'obligations foncières, la Compagnie de Financement Foncier a conclu un emprunt de 1 Md€ d'une durée de huit ans qui ne bénéficie pas du privilège, dont le remboursement ne peut donc intervenir qu'après total désintéressement des porteurs de dettes sécurisées ; cet emprunt a été placé auprès du Crédit Foncier.

En milieu d'année, la Compagnie de Financement Foncier a aussi procédé à une augmentation de capital en réponse au choix de son actionnaire de réinvestir intégralement ses dividendes. Le Crédit Foncier a souscrit 5 250 000 actions nouvelles portant le capital social de sa filiale de 924 000 € à 1 008 000 €.

Évolution du passif

En application de la réglementation régissant les sociétés de crédit foncier, le passif de la Compagnie de Financement Foncier peut être divisé en deux classes principales :
› les ressources privilégiées qui assurent à leur détenteur le privilège accordé par la loi, c'est-à-dire la garantie d'une priorité de remboursement et le respect de l'échéancier, même en cas de défaillance de l'émetteur ou de sa maison-mère. Ce cadre légal très sécurisé et les engagements pris par la Compagnie de Financement Foncier en termes notamment de qualité de ses actifs et de gestion de son bilan ont permis aux trois principales agences de notation d'accorder leur meilleure note à ces dettes privilégiées depuis la création de la société ;
› les autres ressources qui contribuent à renforcer la sécurité des prêteurs bénéficiant du privilège. Ces ressources, qui viennent en terme de rang de créance après les dettes privilégiées, présentent différents niveaux de risque dans le cas où la société rencontrerait des difficultés de paiement. Elles sont constituées de dettes chirographaires, de dettes subordonnées et enfin de capitaux propres, ressources apportées pour l'essentiel par le Crédit Foncier.

Suivant cette décomposition des passifs, le bilan de la Compagnie de Financement Foncier se présente comme suit sur les trois dernières années :

	31 décembre 2009		31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	M€	% bilan	M€	% bilan	M€	% bilan
Ressources privilégiées	**83 946**	**85,4 %**	**83 399**	**86,9 %**	**82 539**	**87,4 %**
Obligations foncières	81 957	83,4 %	79 960	83,3 %	79 395	84,1 %
Autres ressources privilégiées	1 989	2,0 %	3 439	3,6 %	3 144	3,3 %
Ressources non privilégiées	**14 299**	**14,6 %**	**12 544**	**13,1 %**	**11 859**	**12,6 %**
Dettes chirographaires	8 537	8,7 %	6 905	7,2 %	6 130	6,5 %
Dettes subordonnées et assimilées	4 176	4,3 %	4 224	4,4 %	5 144	5,4 %
dont titres subordonnés remboursables	2 100	2,1 %	2 100	2,2 %	2 900	3,1 %
dont emprunt participant	1 350	1,4 %	1 350	1,4 %	1 350	1,4 %
Capitaux propres, provisions et FRBG	1 586	1,6 %	1 415	1,5 %	585	0,6 %
Total passif	**98 245**	**100,0 %**	**95 943**	**100,0 %**	**94 397**	**100,0 %**
Fonds propres et assimilés	2 936	3,0 %	2 765	2,9 %	1 935	2,1 %

Au cours de l'exercice 2009, le montant des ressources privilégiées a peu progressé malgré le volume important de nouvelles émissions, il s'établit à 83,9 Md€ au 31 décembre 2009 contre 83,4 Md€ à fin 2008.

En effet, la Compagnie de Financement Foncier a enregistré un montant élevé de remboursements de sa dette du fait de l'arrivée à terme de précédentes obligations foncières et du choix d'investisseurs d'exercer leur faculté de rachat avant l'échéance finale proposée sur certaines lignes. En 2009, la mise en œuvre de ces options a porté sur un encours de 1,1 Md€.

La part des dettes non privilégiées, représentative de la sécurité dont bénéficient les porteurs d'obligations foncières, s'est accrue et a atteint près de 15 % du bilan au 31 décembre 2009.

Cette progression du niveau de surdimensionnement est due principalement à l'augmentation des dettes chirographaires qui a trois origines principales : une nouvelle émission de 1 Md€ en 2009, l'augmentation des titres mis en pension auprès de la BCE, qui passent de 2,5 Md€ au 31 décembre 2008 à 3 Md€ un an après et enfin la hausse de 0,8 Md€ des dépôts reçus des contreparties financières en garantie des opérations de dérivés.

Sur l'ensemble des emprunts privilégiés, vingt-trois lignes en euros bénéficient d'une liquidité particulière du fait de leur taille supérieure à 500 M€ à l'origine et de la charte conclue avec plus d'une vingtaine de banques pour l'organisation de leur marché secondaire. Ces obligations, d'un encours de 49,2 Md€ au 31 décembre 2009, représentent la courbe de taux de référence en euros de la dette sécurisée de la Compagnie de Financement Foncier.

Emprunts	Code SICOVAM ou ISIN	Date de remboursement	Encours émis en M€
CFF 5,25 % janvier 2010	FR0010633784	20 01 2010	500
CFF 3,75 % février 2010	FR0010391029	26 02 2010	2 925
CFF 5,625 % juin 2010	FR0000497398	25 06 2010	4 300
CFF 3,875 % février 2011	FR0010582312	11 02 2011	1 650
CFF 4 % juillet 2011	FR0010101824	21 07 2011	3 250
CFF 3,625 % janvier 2012	FR0010379248	16 01 2012	1 550
CFF 2 % février 2012	FR0010821298	17 02 2012	1 850
CFF 4 % octobre 2012	FR0010422600	25 10 2012	1 820
CFF 4,50 % janvier 2013	FR0010526988	09 01 2013	1 150
CFF 5,375 % mars 2013	FR0000485724	02 03 2013	1 400
CFF 4,25 % janvier 2014	FR0010039149	29 01 2014	3 100
CFF 4,375 % novembre 2014	FR0010541946	19 11 2014	1 100
CFF 6,125 % février 2015	FR0000499113	23 02 2015	1 500
CFF 4,75 % juin 2015	FR0010489831	25 06 2015	1 200
CFF 3,375 % janvier 2016	FR0010271148	18 01 2016	2 395
CFF 3,75 % janvier 2017	FR0010157297	24 01 2017	3 200
CFF 4,625 % septembre 2017	FR0010532762	23 09 2017	2 500
CFF 4,125 % octobre 2017	FR0010422618	25 10 2017	2 305
CFF 4,50 % mai 2018	FR0000474652	16 05 2018	3 175
CFF 4,375 % avril 2019	FR0010464321	25 04 2019	3 045
CFF 4,875 % mai 2021	FR0010758599	25 05 2021	3 000
CFF 5,75 % octobre 2021	FR0000487225	04 10 2021	1 250
CFF 3,875 % avril 2055	FR0010292169	25 04 2055	1 000

Ratios prudentiels

En sa qualité de société de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier est tenue de respecter des ratios prudentiels spécifiques rendant compte du niveau de sécurité de ses émissions privilégiées ; ces éléments sont validés deux fois par an par le Contrôleur spécifique et transmis à la Commission bancaire.

Tout d'abord la Compagnie de Financement Foncier mesure le ratio de couverture qui correspond au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées et doit être en permanence supérieur à 100 %. La pondération a pour effet de limiter la prise en compte de certains actifs ne présentant pas le meilleur niveau de sécurité. Il en est ainsi des parts de titrisation et des prêts cautionnés dont la notation est en dessous du 1er échelon de qualité de crédit. De même sont déduits du total de l'actif, d'une part, le montant des titres ou prêts mobilisés auprès de la BCE ou mis en pension auprès d'établissements de crédit et, d'autre part, la partie des prêts dont la quotité de financement dépasse le seuil réglementaire les rendant éligibles au financement par dette privilégiée.

Au 31 décembre 2009, pour la Compagnie de Financement Foncier, après intégration de ces déductions, les actifs retenus en couverture s'élèvent à 92,7 Md€ sur un total de bilan de 98,2 Md€ ; compte tenu d'un encours de dettes privilégiées de 83,9 Md€, le ratio de couverture s'établit à un niveau élevé de 110,5 %, comparable à celui de 110,8 % atteint au 31 décembre 2008.

Il est également vérifié le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs ; notamment au 31 décembre 2009 :

› le montant des prêts cautionnés est inférieur à 2 %, très en dessous du seuil légal de 35 % du bilan ;

› les billets hypothécaires représentent 9,2 % du bilan, soit à un niveau proche du plafond de 10 % ;

› les valeurs de remplacement ont un encours égal à 10,1 % du nominal des ressources privilégiées, inférieur à la limite de 15 %.

Enfin, la réglementation demande de comparer le montant non éligible au refinancement par des ressources privilégiées au total des passifs non privilégiés qui doit toujours lui être supérieur. Il s'agit de déterminer la partie du prêt en dépassement du seuil réglementaire de quotité, c'est-à-dire la portion du prêt, hypothécaire ou cautionné, correspondant au surplus de quotité par rapport à 80 % pour les prêts au logement consentis aux personnes physiques, à 100 % pour les prêts bénéficiant de la garantie du FGAS et à 60 % pour tous les autres prêts. Ces pourcentages, calculés en divisant la valeur du bien apporté en garantie par le capital restant dû de la créance, se mesurent après la réévaluation annuelle des gages prévue dans les textes réglementaires.
Les dépassements sont à observer sur tous les prêts, qu'ils soient en détention directe après achat ou production par la Compagnie de Financement Foncier, ou en détention indirecte constituant alors les sous-jacents de parts de titrisation, de billets hypothécaires ou de prêts apportés en collatéral.

Pour la Compagnie de Financement Foncier, au 31 décembre 2009, les encours d'actifs en dépassement de quotité s'élèvent à 471 M€, répartis en 19 M€ observés sur les parts de titrisation, 215 M€ relatifs aux prêts mobilisés et 237 M€ relevant des prêts détenus directement. Ce montant reste très inférieur à l'encours de dettes non privilégiées d'un montant de 14,3 Md€. Un an plus tôt, les montants en dépassement étaient de 225 M€ à comparer à 12,5 Md€ de passif non privilégié.

Dans le cadre de ses règles propres de surveillance et de maîtrise des risques, la Compagnie de Financement Foncier détermine la quotité moyenne des prêts hypothécaires acquis qui rend compte de l'évolution des capitaux investis et du réexamen annuel des biens apportés en garantie.

Le rapport entre le montant des gages et le capital restant dû du portefeuille est de 59,5 % au 31 décembre 2009, en légère hausse par rapport au taux de 53,4 % déterminé fin décembre 2008, essentiellement du fait de la révision des biens immobiliers qui s'est traduite cette année par une baisse de l'estimation des immeubles, de l'ordre de 5 % en moyenne . La procédure d'évaluation et de réexamen des biens et ses résultats pour l'exercice 2009 sont développés dans le rapport des risques et font l'objet d'un rapport annuel du Contrôleur spécifique.
L'encours des prêts retenus pour ce calcul est de plus de 20 Md€ à fin 2009. Une grande partie de ce portefeuille bénéficie, au-delà de la sûreté immobilière, de la garantie de l'État français, ce sont les prêts du secteur aidé et ceux garantis par le FGAS, soit un total de 8,3 Md€ ; sur le solde, un encours de 3 Md€ est également indirectement couvert par un autre État européen.

Par ailleurs, la Compagnie de Financement Foncier continue de présenter durant l'année 2009 des cœfficients de liquidité et des ratios d'observation largement supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire du fait notamment de ses engagements de trésorerie disponible à horizon d'un an. Les autres ratios prudentiels applicables aux établissements de crédit sont suivis, quant à eux, par le groupe Crédit Foncier au niveau consolidé.

Analyse du résultat net

Produit net bancaire

Le produit net bancaire de l'exercice 2009 s'établit à 362 M€, en forte progression par rapport à celui de l'année précédente qui était de 187 M€.

La marge d'intérêts a en effet connu une forte hausse due, à part égale, au résultat exceptionnel de 92 M€ enregistré lors de l'opération de restructuration de dette réalisée à la demande d'un investisseur et à l'amélioration des conditions de rentabilité sur les stocks et les flux de l'année.

Ces éléments plus récurrents ont diverses origines :
› la production récente dans le secteur public international, dont le poids dans le bilan est devenu significatif, offre des marges nettes compte tenu de la crise plus élevées que celles obtenues sur les achats de prêts produits par le Crédit Foncier ;
› le coût du financement, même s'il s'est accru en 2009 du fait de la crise financière, a bénéficié des conditions favorables accordées aux mobilisations de créances auprès de la BCE ;
› la révision des taux d'intérêt appliqués aux prêts conclus avec le Crédit Foncier a permis de tenir compte sans délai des évolutions défavorables des taux de refinancement sur le marché.

Parmi les charges d'intérêt figurent les intérêts des dettes subordonnées qui s'élèvent à 87,8 M€ pour 2009 contre 222,6 M€ en 2008 ; cette évolution est due à la baisse des taux monétaires constatée en 2009 qui servent de référence aux intérêts payés, et dans une moindre mesure à la réduction des encours résultant de la transformation en capital de titres subordonnés remboursables pour 0,8 Md€ en milieu d'année 2008. Sur l'exercice 2009, leur encours est resté stable à 3,5 Md€ et le prêt participant d'un montant inchangé de 1 350 M€ a, cette année encore, atteint son taux plafond de rémunération, soit une majoration de 2,5 points du TAM(1) observé sur la période. Pour cette valeur et les titres subordonnés remboursables, la partie des intérêts correspondant au surplus de rémunération versée au-delà des taux monétaires s'élève à 44,3 M€ pour 2009.

Au poste des commissions, est à noter la baisse des indemnités reçues lors des remboursements anticipés ou des renégociations de prêts qui ont été moins fréquents en 2009 ; sur l'année la Compagnie de Financement Foncier a perçu un produit de 19 M€ contre 30 M€ au titre de l'exercice précédent. La baisse des commissions nettes résulte également, pour 3 M€, d'une modification des règles de calcul des droits de garde qui sont passés d'une comptabilisation des frais échus à celle des frais courus.

Sur le portefeuille de placement, un gain latent de 1,6 M€ a pu être inscrit par suite de l'amélioration de la valorisation des quelques titres à long terme de ce portefeuille ; en 2008, une moins-value de 7,5 M€ avait dû être à ce titre comptabilisée.

Le produit net bancaire tient compte également du coût des couvertures de risque de crédit mises en place sur certains actifs avec le Crédit Foncier. Elles correspondent, d'une part, à une garantie de rachat de certaines parts de titrisation dans le cas de fortes dégradations de notation, et d'autre part, à une couverture de risque de crédit sur plus de 3 Md€ de prêts hypothécaires dont le risque a été transféré, au delà d'un certain seuil, indirectement à un établissement public noté AAA. Sur l'exercice 2009, il a été enregistré à ce titre une charge de 2,3 M€.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation s'inscrit également en hausse sur l'exercice, il s'élève à 262 M€ pour 2009 contre 81 M€ pour 2008.

(1) Taux annuel monétaire.

Les charges d'exploitation enregistrent pour l'essentiel les commissions versées au Crédit Foncier en sa qualité de prestataire de services de la Compagnie de Financement Foncier, au titre notamment de la gestion des éléments composant son bilan et de la gestion administrative, comptable et financière de la société.
Le secteur aidé, de nature extinctive, a enregistré une baisse corrélative de ses coûts de gestion passant de 16,8 M€ à 13,7 M€ en un an suivant le même rythme que celui de la marge d'intérêts inscrite en produit net bancaire. Les commissions de gestion versées au titre du secteur concurrentiel ont été revues à la baisse en 2009 grâce à l'application, à compter de 2009, de la nouvelle convention de rémunération des prestations liant la Compagnie de Financement Foncier et le Crédit Foncier. Malgré des encours en hausse sur l'exercice, ces frais de gestion sont ainsi passés de 59 M€ en 2008 à 57 M€ au titre de l'exercice 2009.

Par ailleurs, il convient de noter que la Compagnie de Financement Foncier n'utilise pas le crédit Fournisseur pour financer les besoins en fonds de roulement d'exploitation ; les factures fournisseurs sont réglées dans les délais de traitement inhérent à la procédure budgétaire qui subordonne tout règlement à la validation du responsable budgétaire habilité. Aussi le délai de règlement d'une facture à réception ne dépasse que très rarement le délai d'un mois.

Le poste de dotation aux amortissements correspond exclusivement à l'amortissement de l'écart incorporel entre la valeur de marché et la valeur nette comptable des éléments transférés à la Compagnie de Financement Foncier en octobre 1999. L'écoulement dans le temps de cette survaleur a été déterminé lors du transfert avec un terme final prévu en juin 2009. L'amortissement pour 2009 est ainsi de 2,5 M€ sur le 1er semestre, il était de 5,3 M€ pour l'année 2008.

Coût du risque

En 2009, la Compagnie de Financement Foncier a enregistré un coût du risque de 4 M€ alors qu'il s'inscrivait en produit à hauteur de 4 M€ au titre de l'exercice précédent ; il reste toutefois très limité en regard de l'importance des encours détenus.

Cette charge a plusieurs composantes :
- une dotation aux provisions et dépréciations pour 6,4 M€ ;
- des reprises de provisions et dépréciations pour 2,6 M€ ;
- des pertes totales pour 3,3 M€, dont 1,7 M€ est couvert par des provisions et dépréciations ;
- des gains sur créances amorties pour 1,2 M€.

Au coût du risque portant sur les flux de capital, il convient d'ajouter la charge ou le produit inscrit en produit net bancaire sur les intérêts des créances douteuses afin de mesurer la charge globale du risque.

Pour 2009, une évolution identique est constatée sur les postes d'intérêts ; le produit net bancaire a enregistré une charge 1,7 M€ pour dotation aux provisions et pertes nettes, en 2008 c'est un produit 0,3 M€ qui était comptabilisé. Ainsi pour l'exercice 2009, l'ensemble du risque en capital et intérêts a représenté une charge globale de 5,8 M€ ; en 2008, au titre du risque de crédit, un produit de 4,3 M€ était enregistré. Cette évolution est détaillée au chapitre relatif au risque de crédit ci-aprés.

Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt ressort à 258 M€ pour l'exercice 2009 contre 85 M€ pour l'année précédente.
Après réintégration de la majoration du taux d'intérêt versée au Crédit Foncier au titre des dettes subordonnées de 44,3 M€, le résultat brut de l'exercice s'élève à 302,6 M€. Il est à comparer au risque potentiel des actifs détenus qui peut être estimé par le montant des créances douteuses, nettes des provisions et dépréciations, non garanties par l'État français (c'est-à-dire hors secteur aidé et hors prêts garantis par le FGAS), soit 156,8 M€. Le résultat courant de l'exercice couvre ainsi deux fois la totalité du risque théorique, sans même mettre en jeu les autres garanties que sont les fonds propres et assimilés de 1 580 M€, les dettes subordonnées de 4 176 M€ ou les autres ressources non privilégiées de 8 537 M€.

Résultat net

La charge d'impôt s'élève à 83 M€ pour l'exercice 2009. Ce montant a pour composantes l'impôt normal dû sur le résultat courant pour un montant de 87 M€, un crédit d'impôt sur titres en yens de 1,6 M€ et une reprise de provision pour litige fiscal de 3,7 M€.
Après prise en compte de l'impôt, le résultat net de la Compagnie de Financement Foncier s'établit à 175 M€ pour l'exercice 2009, comprenant un résultat exceptionnel de 61 M€.

Analyse du risque de crédit

Le risque de crédit s'analyse différemment selon la nature des actifs détenus. Pour la Compagnie de Financement Foncier, trois grandes catégories peuvent être identifiées à ce titre et présentent des approches différenciées de leur qualité de crédit :

- les prêts du secteur aidé et du secteur concurrentiel, accordés à des personnes physiques ou des professionnels relevant du secteur public ou marginalement de l'immobilier privé. Depuis avril 2007, à la catégorie des prêts garantis, sont assimilés les billets hypothécaires dont le sous-jacent est constitué de prêts concurrentiels au logement consentis à des personnes physiques ;
- les titres comprenant les parts de titrisation, qui font l'objet d'une notation externe par des organismes d'évaluation de crédit reconnus sur le plan international, et en particulier par la Commission bancaire ;
- les valeurs de remplacement constituées de titres, valeurs et dépôts sûrs et liquides. Pour la Compagnie de Financement Foncier, leur très grande majorité est représentative de créances interbancaires à moins de 6 mois auprès d'établissements de crédit bénéficiant des meilleures notations à court terme, principalement à sa maison-mère le Crédit Foncier.

Prêts et assimilés

Le portefeuille de prêts détenus directement par la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 40,82 Md€ au 31 décembre 2009, auquel il convient d'ajouter 9,0 Md€ de billets hypothécaires. Sur ce compartiment, le risque de crédit se mesure en analysant l'évolution des créances douteuses et le montant des provisions et dépréciations qui lui sont affectées.
Sur les deux derniers exercices, ces indicateurs de risque ont évolué comme suit :

2009	Encours	Répartition des encours	Dont encours douteux	% douteux	Dont douteux compromis	% douteux compromis	Provisions
Secteur aidé (extinctif)	**1 209,7**	**2,4 %**	**68,9**	**5,7 %**			**0,1**
Secteur concurrentiel	**48 667,0**	**97,6 %**	**341,8**	**0,7 %**	**36,5**	**0,1 %**	**21,6**
Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	27 459,1	55,1 %	328,0	1,2 %	33,3	0,1 %	19,2
dont prêts FGAS	*7 319,6*	*14,7 %*	*163,4*	*2,2 %*			
Prêts aux personnes publiques	18 474,1	37,0 %	5,2				0,1
Prêts à l'immobilier social	2 708,2	5,4 %	6,6	0,2 %	1,7	0,1 %	1,1
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	25,6	0,1 %	2,0	7,9 %	1,5	5,8 %	1,1
Total	**49 876,7**	**100,0 %**	**410,8**	**0,8 %**	**36,5**	**0,1 %**	**21,7**

2008	Encours	Répartition des encours	Dont encours douteux	% douteux	Dont douteux compromis	% douteux compromis	Provisions
Secteur aidé (extinctif)	**1 539,3**	**3,2 %**	**78,0**	**5,1 %**			**0,1**
Secteur concurrentiel	**46 669,0**	**96,8 %**	**280,8**	**0,6 %**	**22,6**		**19,5**
Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	25 368,1	52,6 %	247,6	1,0 %	13,0	0,1 %	12,3
dont prêts FGAS	*6 713,0*	*14,9 %*	*105,6*	*1,6 %*			
Prêts aux personnes publiques	18 284,4	40,5 %	5,2	0,0 %			0,1
Prêts à l'immobilier social	2 923,5	6,5 %	16,3	0,6 %	0,9		0,5
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	93,1	0,2 %	11,6	12,5 %	8,7	9,4 %	6,7
Total	**48 208,3**	**100,0 %**	**358,7**	**0,7 %**	**22,6**		**19,7**

Globalement sur l'exercice 2009, les encours de prêts augmentent de 1,7 Md€, progression qui concerne la clientèle des particuliers du secteur concurrentiel. C'est également sur ce segment que s'observent la hausse des encours douteux et corrélativement la hausse des provisions.

Les encours douteux de prêts aux personnes physiques non aidés progressent de 248 M€ à 328 M€, ils continuent toutefois de représenter un faible pourcentage des encours de crédit, 1,2 % à fin 2009 contre 1,0 % à fin 2008.
Parmi les prêts aux particuliers, le risque éventuel le plus fort pour la Compagnie de Financement Foncier porte sur les encours de prêts ne bénéficiant pas d'une double garantie, c'est-à-dire ni sur les créances couvertes par le FGAS, ni sur les billets hypothécaires souscrits auprès du Crédit Foncier. Dans cette catégorie pourtant plus risquée, le taux de créances douteuses reste faible, égal à 1,5 % et stable par rapport à 2008, il s'applique à un encours important de 11,1 Md€ et représentatif de l'un des deux cœurs de métier de la Compagnie de Financement Foncier. Ce sous-portefeuille est par ailleurs provisionné pour des montants revus en hausse en 2009 ; l'ensemble des provisions et dépréciations qui lui est affecté s'élève à 19,2 M€ fin 2009 contre 12,3 M€ un an plus tôt.

Les concours au secteur public, second grand secteur d'activité de la Compagnie de Financement Foncier, continuent de présenter des risques de crédit non significatifs tant en 2009 qu'en 2008, avec un montant d'encours douteux de l'ordre de 5 M€ sur un encours de plus de 18 Md€ comptabilisés au cours des deux exercices.

Les prêts à l'immobilier social, constitués de prêts hypothécaires et/ou garantis par des entités publiques, affichent assez naturellement un pourcentage d'encours douteux compris entre ceux observés sur les deux catégories précédentes. En 2009, ce taux est particulièrement bas, égal à 0,2 % avec une partie importante déjà provisionnée.

Les prêts à l'immobilier commercial qui proviennent pour l'essentiel du transfert légal en 1999 à la création de la Compagnie de Financement Foncier et qui ne font plus l'objet d'acquisition depuis 2001, ont un encours structurellement en baisse, d'un montant résiduel très faible de 26 M€ au 31 décembre 2009 ; il présente un encours douteux relativement élevé du fait de son caractère extinctif.

Sur l'ensemble des prêts, les encours douteux compromis sont très faibles d'un montant de 36,5 M€ à fin 2009 ; ils sont concentrés sur le portefeuille des particuliers où ils représentent 0,1 % de cet encours.

En termes d'impact sur les résultats de la Compagnie de Financement Foncier, le risque encouru par ces actifs est inscrit en coût du risque, s'agissant des montants en capital, et en produit net bancaire, s'agissant des montants sur intérêts. Pour l'exercice 2009, la charge globale du risque s'élève à 5,8 M€, résultant d'un coût du risque sur capital de 4,1 M€ et d'une charge de 1,7 M€ sur intérêts de créances douteuses. En 2008, cette contribution aux résultats avait été à l'inverse positive à hauteur de 4,3 M€.

Cette charge de l'exercice 2009 se décompose en :
- 2,0 M€ de dotations nettes aux provisions et dépréciations ;
- 1,5 M€ de pertes non couvertes par des dépréciations et 3,5 M€ de pertes couvertes par des provisions ou dépréciations ;
- 1,2 M€ de gains sur créances amorties.

Elle se répartit en une charge de risque individuel de 6,4 M€ et une reprise nette sur provisions collectives de 0,6 M€.

	2009			2008		
	Encours en M€	Charge du risque en M€	Charge du risque en points de base	Encours en M€	Charge du risque en M€	Charge du risque en points de base
Secteur aidé (extinctif)	**1 209,7**	**0,14**	**1,2**	**1 539,3**	**- 6,82**	**- 44,3**
Secteur concurrentiel	**48 667,0**	**5,74**	**1,2**	**46 669,0**	**- 2,46**	**- 0,5**
Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	27 459,1	6,21	2,3	25 368,1	- 1,23	- 0,5
Prêts aux personnes publiques	18 474,1			18 284,4	- 0,11	- 0,1
Prêts à l'immobilier social	2 708,2	- 0,21	- 0,8	2 923,5	- 1,09	- 3,7
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	25,6	- 0,26	- 102,1	93,1	- 0,03	- 3,5
Total	**49 876,7**	**5,88**	**1,2**	**48 208,3**	**- 9,28**	**- 1,9**

N.B. : une charge de risque négative correspond à un gain en termes de résultat.

En 2009, la charge du risque est extrêmement faible pour toutes les catégories de prêts, et s'établit à 1,2 point de base de l'encours global. Elle représente au plus 2,3 points de base pour les crédits accordés à la clientèle des particuliers. Sur ce secteur, le coût correspond essentiellement à une dotation nette aux provisions et dépréciations de 5,4 M€ enregistrée sur l'exercice.

Titres et parts de titrisation

Ce portefeuille est composé, d'une part, de titres émis par des entités publiques et, d'autre part, de parts prioritaires de titrisation de créances hypothécaires ou garanties par des entités publiques. Il concentre la très grande majorité des actifs situés hors de France détenus par la Compagnie de Financement Foncier. Il représente 37,8 Md€ au 31 décembre 2009 soit 38,5 % du bilan, dont 35,6 Md€ situés à l'étranger ; il était de 36,6 Md€ au 31 décembre 2008.

Ce portefeuille n'enregistre, ni encours douteux, ni provision ou dépréciation. Le suivi du risque de crédit repose sur différents indicateurs dont l'évolution est appréciée en permanence par la Compagnie de Financement Foncier. La grande majorité du portefeuille fait l'objet de notations externes par des organismes d'évaluation de crédit, seuls certains prêts garantis par des cantons suisses, d'un montant de 124 M€, sont uniquement notés selon une procédure interne retenant l'utilisation d'un progiciel développé par Standard & Poor's. Une analyse des notations internes qualifiant ces encours est faite dans le rapport des risques.
S'agissant du portefeuille de titrisation, la Compagnie de

Financement Foncier, conformément à sa réglementation, ne peut détenir que des parts prioritaires de fonds commun de créances ou d'entités similaires composés, à hauteur de 90 % au moins, de prêts répondant aux critères d'éligibilité à une société de crédit foncier.

L'analyse du niveau de surdimensionnement, qui dépend des règles de structuration des fonds, rend compte de l'évolution des actifs sous-jacents ; ainsi, tous les fonds de titrisation détenus par la Compagnie de Financement Foncier ont aujourd'hui un taux de surdimensionnement supérieur à celui constaté lors de leur acquisition, à l'exception d'un fonds hypothécaire espagnol d'un encours de 0,5 Md€ qui n'enregistre qu'une très faible dégradation.

Pour les parts de titrisation hypothécaires, la Compagnie de Financement Foncier calcule également chaque année le ratio entre la valeur actualisée des biens apportés en garantie et l'encours des prêts sous-jacents et vérifie ainsi l'efficacité des garanties. Sur ces bases, des simulations sont réalisées en appliquant différentes hypothèses de stress dont les résultats sont présentés dans le rapport des risques.
De plus, la Compagnie de Financement Foncier assure un suivi de la qualité des informations fournies par les sociétés de gestion des fonds notamment de la régularité, l'exhaustivité et l'exactitude des données.

Le portefeuille de titrisation se décompose au 31 décembre 2009 :
› en parts de fonds de créances hypothécaires (RMBS) pour un montant de 14,3 Md€ dont les biens apportés en garantie sont tous situés en Europe continentale, principalement en Espagne (6,7 Md€), Italie (3,8 Md€), France (1,4 Md€), Portugal (1,1 Md€) et Pays-Bas (1,0 Md€) ;
› en parts de titrisation bénéficiant de garanties publiques pour 7,5 Md€ qui constituent avec les titres et prêts sur des personnes publiques ou garanties par elles (16 Md€), l'essentiel du secteur public international.
Ce dernier secteur totalise ainsi 23,5 Md€ au 31 décembre 2009 avec pour principales expositions les États-Unis (5,4 Md€), les Pays-Bas (4,0 Md€), l'Italie (3,7 Md€), l'Allemagne (1,7 Md€), le Japon (1,6 Md€) et la Suisse (1,4 Md€).

En termes de notation externe, les parts de titrisation hypothécaires, acquises avec au moins une note du meilleur niveau AAA ou Aaa, bénéficient au 31 décembre 2009 :
› de la meilleure note par 3 des principales agences, AAA/Aaa/AAA, sur 34 % de son encours soit 4,9 Md€ ;
› du meilleur échelon de qualité de crédit sur 94 % du portefeuille soit 13,5 Md€ qui ont au moins une fois la meilleure appréciation AAA ou Aaa ; le solde de 0,8 Md€ se situe en haut du 2e échelon.

Au cours de l'exercice, la majorité des notes des parts du portefeuille de RMBS est restée inchangée, précisément 26 % des encours ont connu une seule de leurs notes revue à la baisse, essentiellement du fait de la mise en œuvre par Moody's d'une nouvelle méthodologie de valorisation. Ces dégradations ont conduit à un changement d'échelon pour 2 lignes soit un encours de 0,8 Md€.

Au 31 décembre 2009, le portefeuille du secteur public international, d'un montant de 23,5 Md€, bénéficie :
› du 1er échelon de notation sur 80 % de l'encours soit 18,8 Md€ ;
› et plus particulièrement, de la meilleure note par trois des principales agences, AAA/Aaa/AAA, sur 18 % de son encours soit 4,2 Md€ ;
› du 2e échelon sur un encours de 3,2 Md€, 13 % du portefeuille, le solde soit 1,5 Md€ relevant essentiellement du 3e échelon, seul un encours de 0,1 Md€ est non noté par les agences (expositions sur des banques cantonales suisses).

Sur ces titres qui conservent toutefois un bon niveau de qualité de crédit, des dégradations ont également été enregistrées en 2009, elles ont affecté un tiers du portefeuille, conduisant à un changement d'échelon pour un montant de 2,3 Md€.

L'impact le plus fort en termes d'encours porte sur les lignes rehaussées par FSA dont les notes sont passées au cours de l'exercice d'AAA/Aa3/AAA à AAA/Aa3/AA (notes de Assured Guaranty Municipal Corp au 31 décembre 2009). Ces valeurs s'élèvent à 1,6 Md€ à fin décembre 2009 ; les autres actifs bénéficiant de garanties accordées par des monolines sont maintenant appréciées en fonction des notes intrinsèques de la contrepartie, la notation des autres rehausseurs s'étant beaucoup plus fortement dégradée en 2009.

Par ailleurs, depuis juin 2008, le Crédit Foncier s'est engagé à couvrir les conséquences pour la Compagnie de Financement Foncier, d'une baisse de note en deçà du 2e échelon de qualité de crédit, pour les parts de titrisation faisant partie d'une liste de titres mis sous surveillance en interne car présentant des risques potentiels jugés plus élevés. Au 31 décembre 2009, l'encours des titres soumis à ce suivi particulier est de 3,1 Md€.

Analyse globale

Sur le portefeuille constituant le « *core business* » de la Compagnie de Financement Foncier, composé des prêts du secteur concurrentiel et du portefeuille de titres et parts de titrisation, les principaux indicateurs de risque de crédit présentent sur 2009 une situation toujours très maîtrisée qui n'enregistre qu'une très légère dégradation, comme le montre le tableau suivant :

	2009				2008			
	Encours en M€	Encours douteux en M€	Taux de douteux	Risque en pb	Encours en M€	Encours douteux en M€	Taux de douteux	Risque en bp
Prêts aux particuliers et assimilés	41 769	328	0,8 %	1,5	41 035	248	0,6 %	- 0,3
(dont parts de titrisation et billets hypothécaires)	*(23 355)*				*(24 763)*			
Expositions sur des personnes publiques	39 886	5			37 007	5		
(dont titres et parts de titrisation)	(21 412)				(18 723)			
Prêts à l'immobilier social	2 708	7	0,2 %	- 2,9	2 924	16	0,6 %	- 3,7
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	26	2	7,9 %	- 102,1	93	12	12,5 %	- 3,5
Total	**84 388**	**342**	**0,4 %**	**0,1**	**81 058**	**281**	**0,3 %**	**- 0,3**

N.B. : une charge de risque négative correspond à un gain en termes de résultat.

Les encours douteux et la charge du risque sont principalement constatés sur le portefeuille de créances aux particuliers, ils restent cependant très limités par rapport au volume concerné :

› 0,8 % de taux d'encours douteux sur près de 42 Md€ de portefeuille ;

› 1,5 point de base de charge de risque.

Analyse des risques de taux et de change

La Compagnie de Financement Foncier ne prend pas de positions de change à l'exception de celles, très faibles, qui résultent des ajustements inhérents à toute opération de couverture, les opérations initiées en devises non euros, essentiellement celles négociées dans le cadre de ses émissions d'obligations foncières, étant dès leur conclusion converties en euros.

Grâce à la mise en place d'un ensemble de mécanismes de couverture, la Compagnie de Financement Foncier n'est soumise au risque de taux que de façon très marginale.

Opérations de couverture

Dès leur entrée dans le bilan, les actifs sont, si nécessaire, transformés en éléments à taux variable. Des swaps de macro-couverture sont conclus quand il s'agit d'acquisition de portefeuille de prêts, des swaps de micro-couverture sont réalisés pour toute opération unitaire. De même, les dettes émises par la Compagnie de Financement Foncier sont micro-swapées dès leur origine pour constituer un passif à taux variable en euros.

Ces opérations de couverture ont pour contrepartie le Crédit Foncier en cas d'acquisition de prêts que le Crédit Foncier cède à la Compagnie de Financement Foncier ou d'autres établissements bancaires en cas d'opérations de marché ou de créances produites à l'international. Toutes les contreparties à ces contrats d'échange de taux ou de devises ont conclu avec la Compagnie de Financement Foncier des accords de collatéralisation prévoyant des dépôts de garantie sécurisés au bénéfice de la Compagnie de Financement Foncier en cas de position

débitrice et en fonction de leur niveau de notation. Ainsi, ces appels de fonds sont réalisés quotidiennement si la notation de la contrepartie devient inférieure à F1+ ou AA- chez Fitch Ratings, P1 ou Aa3 chez Moody's, A1+ ou AA- chez Standard & Poor's. Si la position est inversée, les accords précisent que la Compagnie de Financement Foncier n'effectuera aucun versement de collatéral. Au 31 décembre 2009, le montant des dépôts reçus s'élève à 1,3 Md€.

La position de taux est par ailleurs revue chaque trimestre et des opérations de macro-couverture sont conclues en cas de déformation de la position qui pourrait conduire au non respect des limites d'impasses que la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à ne pas dépasser. Ainsi, la constatation de remboursements anticipés plus importants que ceux qui avaient été estimés à l'origine entraîne la conclusion de swap de taux réduisant le montant des positions ouvertes à un faible pourcentage du bilan.

Des mécanismes particuliers de neutralisation du risque de taux pour la Compagnie de Financement Foncier ont par ailleurs été mis en place avec l'État pour les prêts du secteur aidé et avec les Caisses d'Epargne qui lui ont cédé des prêts du secteur public territorial.

L'activité de couverture s'est poursuivie en 2009 sur des volumes conformes à ceux des opérations d'acquisition et d'émission de l'année. Les notionnels des instruments financiers à terme s'élèvent à 116 Md€ fin 2009 contre 117 Md€ un an plus tôt et les opérations en devise ont baissé en volume, passant de 46 Md€ à 39 Md€ en un an.

Selon l'objectif de couverture recherché, ces encours de swaps de taux se décomposent au 31 décembre 2009 en :

› 32,1 Md€ de swaps de macro-couverture (contre 34,8 Md€ à fin 2008) ;

› 17,2 Md€ de swaps de micro-couverture associés à des éléments d'actif (contre 15,5 Md€ à fin 2008) ;

› 65,1 Md€ de swaps de micro-couverture des dettes privilégiées (contre 63,3 Md€ à fin 2008) ;

› 1,1 Md€ d'opérations conditionnelles de micro-couverture pour protéger la part des prêts à taux variable assortis d'une rémunération plafonnée au profit de leurs emprunteurs (contre 0,8 Md€ à fin 2008).

Position de taux résiduelle

Compte tenu des différents mécanismes de couverture mis en œuvre par la Compagnie de Financement Foncier principalement dès la conclusion des opérations, l'exposition au risque de taux est limitée à l'éventuelle déformation de l'adossement due à des événements non connus à l'origine et intervenant en cours de vie des opérations.
Les parts de titrisation étant à taux variable dès l'origine et les autres titres d'investissement ayant une échéance certaine, la position de taux résiduelle est constituée par les encours de prêts à taux fixe dont le remboursement anticipé n'est couvert ni par des indemnités équivalentes au risque encouru, ni par un tiers qui est l'État dans le cas du secteur aidé.
Le risque de taux résultant de déformations dans le temps de l'adossement est donc limité aux prêts du secteur concurrentiel, à taux fixe, accordés à des personnes physiques en raison du plafonnement réglementaire de l'indemnité due en cas de remboursement anticipé, à six mois d'intérêts avec un maximum de 3 % du capital restant dû.

Pour la Compagnie de Financement Foncier, ces encours s'élèvent à 8,8 Md€ au 31 décembre 2009. Par ailleurs, le faible taux nominal de ces prêts constitue de fait une protection supplémentaire contre le risque de remboursement anticipé et de renégociation. En effet, les prêts à taux zéro s'élèvent à 2,1 Md€ et les prêts dont le taux d'intérêt est non nul et inférieur à 6 %, à 6,4 Md€. Le risque résultant de remboursement anticipé imparfaitement indemnisé se concentre sur les prêts dont le taux d'intérêt est supérieur à 6 %, soit un encours de 0,3 Md€, représentant 0,3 % de l'ensemble du bilan.

De fait en 2009, le pourcentage des remboursements anticipés observé sur le portefeuille de prêts aux particuliers a été très faible égal à 4,8 % en moyenne annuelle, il s'établissait à 6,7 % au cours de l'année précédente.

Autre indicateur

La Compagnie de Financement Foncier analyse chaque trimestre la variation de la valeur actuelle nette des résultats estimés sur les dix prochaines années suivant différents scénarios de stress. Les résultats montrent une sensibilité au taux très réduite. Au 31 décembre 2009, en supposant une hausse des taux de marché de deux points, la valeur actuelle des résultats futurs baisserait de 116 M€, hors nouvelles opérations d'émission ou d'acquisition.

Analyse du risque de liquidité

Comme pour le risque de taux, les règles de gestion de bilan de la Compagnie de Financement Foncier lui assurent une exposition au risque de liquidité très limitée.

La Compagnie de Financement Foncier s'est engagée notamment à maintenir une trésorerie à court terme suffisante pour faire face aux échéances contractuelles de sa dette privilégiée pendant une durée de un an en faisant l'hypothèse extrême qu'aucun remboursement anticipé ne permettra une accélération des paiements par les emprunteurs.

Par ailleurs, une large part de ses actifs est par nature négociable, qu'ils s'agissent des valeurs de remplacement constituées de placements sûrs et liquides, comme l'impose la loi sur les sociétés de crédit foncier, ou de son portefeuille d'investissement. Ainsi, au 31 décembre 2009, la Compagnie de Financement Foncier détient pour 9,5 Md€ de valeurs de remplacement dont 9,1 Md€ correspondent à des créances à moins de six mois sur des établissements financiers bénéficiant de la meilleure notation à court terme et présente un solde créditeur de 0,8 Md€ sur son compte à la Banque de France.

La Compagnie de Financement Foncier détient surtout une part importante d'actifs répondant aux critères d'éligibilité au refinancement de la Banque centrale européenne. Dès avril 2007, la Compagnie de Financement Foncier a mis en œuvre les techniques de mobilisation de ses titres et participé aux appels d'offre de la Banque centrale européenne ; au cours de l'année 2008, elle a élargi son périmètre de mobilisation aux créances privées.
Au 31 décembre 2009, l'encours des actifs mobilisables auprès de la BCE exprimé en valeur nominale est de 33,4 Md€, soit 24,2 Md€ de titres et 9,2 Md€ de prêts. Les encours d'actifs mobilisés sont de 3 Md€ auprès de la banque centrale et 0,6 Md€ auprès d'un établissement bancaire.

La Compagnie de Financement Foncier détermine également les durations de l'actif et du passif pour s'assurer de leur bon adossement en maturité et s'est engagée à respecter un écart maximum de 2 ans. Au 31 décembre 2009, la duration de l'actif est quasiment identique à celle du passif, 6,44 ans contre 6,45 ans. L'écart de près de un an de duration observé l'an passé, qui était le résultat des difficultés rencontrées en 2008 pour obtenir des ressources longues, a donc pu être résorbé au cours de cet exercice.

Perspectives d'avenir

Au cours de l'année 2010, la Compagnie de Financement Foncier entend poursuivre son développement, suivant les mêmes orientations que celles des années précédentes :

- préservation de la qualité de ses actifs par une politique sélective d'achat et de production directe et par une gestion rigoureuse de ses risques ;
- poursuite de son activité, tant en termes de créances hypothécaires que d'expositions sur des personnes publiques ;
- refinancement du Groupe BPCE par des achats de portefeuille de prêts octroyés par le Crédit Foncier et les autres entités du Groupe ;
- développement de son activité de production et acquisition de prêts et titres du secteur public à l'étranger ;
- confirmation de sa place d'émetteur européen de référence sur le marché avec maintien de la meilleure notation par les principales agences.

Annexes au rapport de gestion

Annexe 1. Informations sur les mandataires sociaux

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, en application de l'article L. 225-102-01 du Code de commerce, la liste ci-après rend compte de la rémunération totale ainsi que des avantages en nature versés durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

État de la rémunération totale des mandataires sociaux de la Compagnie de Financement Foncier perçue au cours de l'exercice 2009.

Les informations concernant les rémunérations perçues sont en euros et sont limitées au périmètre suivant : Crédit Foncier, filiales du Crédit Foncier et BPCE en tant que société contrôlante.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2008	Exercice 2009
M. Thierry DUFOUR, Président-directeur général, administrateur	467 208	482 223
Mme Sandrine GUÉRIN, administrateur, Directeur général délégué	632 047	561 687
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées aux tableaux ci-après)		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
Total	**1 099 255**	**1 043 910**

Tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

M. Thierry DUFOUR **Président-directeur général, administrateur**	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe		319 240		319 260
Rémunération variable		110 145		128 750
Rémunération exceptionnelle		20 563		19 473
Jetons de présence		11 500		9 000
Avantages en nature		5 760		5 740
Total		**467 208**		**482 223**

Mme Sandrine GUÉRIN **Directeur général délégué, administrateur**	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe		264 284		277 096
Rémunération variable		347 000		263 993
Rémunération exceptionnelle		14 013		13 848
Jetons de présence		3 750		3 750
Avantages en nature		3 000		3 000
Total		**632 047**		**561 687**

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social non-dirigeant

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2008	Montants versés au cours de l'exercice 2009
M. François BLANCARD	595 768	538 568
Jetons de présence 1	46 525	39 768
Autres rémunérations 1	549 243	498 800
M. Nicolas DARBO (depuis le 15/12/2009) en remplacement de M. Pierre NUYTS, démissionnaire au 30 septembre 2009	Non mandataire social	212 829
Jetons de présence 2		11 302
Autres rémunérations 2		201 527
M. Didier PATAULT		
Jetons de présence 3	N/A	N/A
Autres rémunérations 3		
M. Djamel SEOUDI	216 706	269 087
Jetons de présence 4	4 873	14 175
Autres rémunérations 4	211 833	254 912
M. Alain DENIZOT		
Jetons de présence 5	N/A	N/A
Autres rémunérations 5		
M. Stéphane CAMINATI	219 205	229 952
Jetons de présence 6		
Autres rémunérations 6	219 205	229 952
M. Pierre NUYTS, démissionnaire au 30 septembre 2009	181 601	282 769
Jetons de présence 7	500	8 000
Autres rémunérations 7	181 101	274 769
Pour mémoire		
M. François CHAUVEAU	281 654	
Jetons de présence	6 000	Non mandataire social
Autres rémunérations	275 654	
M. Pierre-Éric FUZIER	143 121	
Jetons de présence	3 750	Non mandataire social
Autres rémunérations	139 371	
Total	**1 638 055**	**1 533 205**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Thierry DUFOUR Président-directeur général Date début mandat : 14/12/2007 Administrateur Date début mandat : 18/12/1998		X		X	X			X
Mme Sandrine GUÉRIN Directeur général délégué Date début mandat : 17/05/2002 Administrateur Date début mandat : 25/03/2002		X		X		X		X

Informations diverses sur les rémunérations et les plans de souscription ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2009, la Compagnie de Financement Foncier ne disposant pas de personnel propre, à l'exception de ses mandataires sociaux, il n'existe pas de schéma d'intéressement ni de participation dans la Société. Par ailleurs, il n'existe pas non plus de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au 31 décembre 2009.

Liste des mandats des mandataires sociaux

Mandats ou fonctions de M. François BLANCARD

Société	Fonction
Organes de direction	
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Directeur général
Conseil d'administration	
CICOBAIL- SA	Président du Conseil d'administration
LOCINDUS - SA	Président du Conseil d'administration
CINERGIE - SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, administrateur
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, administrateur
BANCO PRIMUS	Président
CFD - SAS	Représentant légal de COFIMAB, Président
ENFI (EX FONCIER STRUCTURE) - SAS	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
FONCIER EXPERTISE - SAS	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
FONCIER PRO - SAS	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
FONCIER FOREIGN 2008 - SAS	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
FONCIER LARGE 2008 - SAS	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
FONCIER VISION 2008 - SAS	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
GCEI CONSEIL IMMOBILIER - SAS	Représentant légal de Foncier Consultants, Président

Conseil de surveillance	
SOCFIM - SACS	Vice-président du Conseil de surveillance
BANQUE PALATINE - SACS	Membre du Conseil de surveillance
ECUREUIL CRÉDIT - SACS	Membre du Conseil de surveillance
GESTRIM - SACS (jusqu'au 31/12/2009)	Membre du Conseil de surveillance
GCE FONCIER COINVEST - SAS	Membre du Conseil de surveillance
GCE BUSINESS SERVICES - GIE	Représentant permanent du Crédit Foncier, Membre du Conseil de surveillance
FINANCIÈRE OCÉOR - SACS (jusqu'au 16/07/2009)	Membre du Conseil de Surveillance
Gérance	
FONCIER PLAN 2008 - SARL	Gérant
COLOMIA 31 - SCI	Représentant légal du Crédit Foncier, gérant
COMELIA - SCI	Représentant légal du Crédit Foncier, gérant
FRANCILIA - SCI	Représentant légal du Crédit Foncier, gérant
IMMOBILIÈRE MADELEINE DUPHOT - SCI	Représentant légal du CFD, gérant
MANTELIA - SCI	Représentant légal du Crédit Foncier, gérant
SOCLIM - SNC	Représentant légal du CFD, gérant
FONCIER PROJET 2008 - SNC	Représentant légal du Crédit Foncier, gérant associé
SOFIPAR LOGEMENT - SNC	Représentant légal du Crédit Foncier, gérant associé
SOFONEG - SNC	Représentant légal du Crédit Foncier, gérant associé
ECUFONCIER - SCA	Représentant légal du Crédit Foncier, gérant associé
Autres mandats et fonctions	
ECUFONCIER - SCA	Représentant légal du Crédit Foncier, commanditaire
TANIS - SARL	Représentant légal du CFD, liquidateur
ARION CONSEIL - SA (jusqu'au 14/02/2009)	Représentant légal du Crédit Foncier, liquidateur
CFCr - SA (jusqu'au 28/03/2009)	Représentant permanent du Crédit Foncier, administrateur

Mandats ou fonctions de M. Thierry DUFOUR

Société	Fonction
Organes de direction	
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Président-directeur général
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Directeur général délégué
Conseil d'administration	
FINANCIÈRE DESVIEUX	Administrateur
CICOBAIL - SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, administrateur
CFCr - SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, administrateur
Conseil de surveillance	
VMG - SACS	Représentant permanent du Crédit Foncier, membre du Conseil de surveillance

Mandats ou fonctions de M^me^ Sandrine GUÉRIN

Société	Fonction
Organes de direction	
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Directeur général délégué, administrateur
FINANCIÈRE DESVIEUX - SA	Président-directeur général
VMG - SACS	Président du Directoire
Conseil d'administration	
SWISS PUBLIC FINANCE SOLUTIONS - SA	Administrateur
Autres mandats et fonctions	
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Directeur des opérations financières
ECBC	Représentant France

Mandats ou fonctions de M. Djamel SEOUDI

Société	Fonction
Organes de direction	
FONCIER PARTICIPATIONS - SA	Directeur général
Conseil d'administration	
GCE COURTAGE - SA	Administrateur
BANCO PRIMUS - SA	Administrateur
CFCr - SA (jusqu'au 17/04/2009)	Administrateur
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Administrateur
GCE FONCIER COINVEST - SAS	Administrateur
SA SINJAB - SA	Administrateur
FINANCIÈRE DESVIEUX - SA	Administrateur
CFCAL BANQUE - SA	Administrateur
FONCIER PARTICIPATIONS - SA	Administrateur
SERGIC INVEST - SA	Représentant permanent de Foncier Participations, administrateur
FONCIER TITRISATION - SA	Représentant permanent de Foncier Participations, administrateur
LOCINDUS - SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, administrateur
MFCG - SAS	Représentant permanent de CFCo, Président
Conseil de surveillance	
GCE SEM - SAS	Membre du conseil de surveillance
SOCFIM - SACS	Membre du conseil de surveillance
ATOUT PIERRE HABITATION 2 - SCPI	Représentant permanent de Foncier Participations, membre du Conseil de surveillance
Autres mandats et fonctions	
EURO-MARNE PARTICIPATIONS - SAS (jusqu'au 30/06/2009)	Membre du Comité d'audit
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Secrétaire général

Mandats ou fonctions de M. Didier PATAULT

Société	Fonction
Organes de direction	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PRÉVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE (CEBPL) - SACS	Président du Directoire
SDR OUEST - SODERO - SA	Président-directeur général
Conseil d'administration	
CE PARTICIPATIONS - SA	Administrateur
SAMO (SA DES MARCHES DE L'OUEST) - SA HLM	Président du Conseil d'administration
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT - SA	Administrateur
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Administrateur
LA MANCELLE D'HABITATION - SA HLM	Président du Conseil d'administration
SEMITAN - SEM des transports en commun de l'agglomération nantaise	Représentant de la CEBPL, administrateur
SODERO PARTICIPATIONS - SAS	Président du Conseil d'administration
SODERO GESTION - SAS	Président du Conseil de surveillance
PAYS DE LA LOIRE DÉVELOPPEMENT - SAS	Représentant de la CEBPL, administrateur
Conseil de surveillance	
BPCE - SACS	Membre du Conseil de surveillance
NATIXIS - SACS	Membre du Conseil de surveillance, 2ème Vice-président du Conseil de surveillance
BATIROC BRETAGNE - PAYS DE LOIRE - SACS	Président du Conseil de surveillance
CNCE - SACS	Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 31/07/2009)
GRAND OUEST GESTION - SAS	Représentant de la SODERE PARTICIPATIONS, Président du Conseil de surveillance
GCE BUSINESS SERVICES - GIE	Représentant de la CEBPL, membre du Conseil de surveillance
GCE TECHNOLOGIES - GIE	Membre du Conseil de surveillance
GCE CAPITAL - SAS	Membre du Conseil de surveillance
Autres mandats et fonctions	
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Membre du Comité d'audit
NANTES ATLANTIQUE PLACE FINANCIÈRE (NAPF) - ASSOCIATION	Représentant de la CEBPL, administrateur

Mandats ou fonctions de M. Stéphane CAMINATI

Société	Fonction
Organes de direction	
SOCRAM BANQUE - SA	Administrateur
CAISSE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL DES CAISSES D'EPARGNE - SA	Administrateur
GCE DOMAINES - SA	Représentant permanent de CE PARTICIPATIONS, administrateur
Conseil d'administration	
CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITES DU PERSONNEL DES CAISSES D'EPARGNE - INSTITUTION DE RETRAITE	Administrateur

ECUREUIL PROTECTION SOCIALE - ASSOCIATION LOI 1901	Administrateur
Conseil de surveillance	
GCE ASSURANCES PRODUCTION SERVICES - SAS	Membre du Comité de surveillance
GCE ACHATS - GIE	Membre du Comité de surveillance
Autres mandats et fonctions	
GCE DOMAINES - SA	Président du Comité d'audit
GCE DOMAINES - SA	Membre du Comité de rémunération
GCE DOMAINES - SA	Représentant permanent de CE PARTICIPATIONS, membre du Comité d'audit
GCE ACHATS - GIE	Membre du Comité d'audit
TRADE EXPLOITATION - SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION	Membre

Mandats ou fonctions de M. Alain DENIZOT

Société	Fonction
Organes de direction	
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE - SA	Président du Directoire
CEPICINVESTISSEMENT - SAS	Président du Comité de direction (depuis le 05/10/2009)
NSAVADE - SAS	Président du Comité de direction (depuis le 04/11/2009)
Conseil d'administration	
CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITES DU PERSONNEL DES CAISSES D'EPARGNE - INSTITUTION DE RETRAITE	Administrateur
ECUREUIL PROTECTION SOCIALE - ASSOCIATION LOI 1901	Administrateur
CE PARTICIPATIONS - SA	Administrateur (depuis le 31/07/09)
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Administrateur
Conseil de surveillance	
CNCE - SA	Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 31/07/2009)
ECUREUIL CRÉDIT - GIE	Membre du Conseil de surveillance
GCE BUSINESS SERVICES - GIE	Représentant permanent de CE PICARDIE, membre du Conseil de surveillance
Autres mandats et fonctions	
CNCE - SA	Membre du Comité d'audit (jusqu'au 31/07/2009)
CE PARTICIPATIONS - SA	Membre du Comité d'audit (depuis le 31/07/2009)
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Membre du Comité d'audit
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE - ASSOCIATION LOI 1901	Administrateur
UNIVERSITÉ DU GROUPE CAISSE D'EPARGNE - ASSOCIATION LOI 1901	Administrateur et trésorier

Mandats ou fonctions de M. Nicolas DARBO

Société	Fonction
Conseil d'administration	
LOCINDUS - SA	Administrateur
FONCIER PARTICIPATIONS - SA	Président du Conseil d'administration
BANCO PRIMUS - SA	Administrateur
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Administrateur
Conseil de surveillance	
VMG - SACS	Vice-président du Conseil de surveillance

Mandats sociaux exercés par le Crédit Foncier de France en 2009

Société	Identification
Sociétés anonymes	
Postes d'administrateur	
ARTHUR COMMUNICATION - SA	407 525 344
BTP CAPITAL INVESTISSEMENT - SA	302 527 734
CFCAL BANQUE - SA (jusqu'au 31/12/2009)	568 501 282
CFCAL SCF - SA (jusqu'au 31/12/2009)	424 184 737
CFG - COMPTOIR FINANCIER DE GARANTIE - SA	330 316 316
CICOBAIL - SA	722 004 355
CINERGIE - SA	322 214 883
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	421 263 047
CREDIT FINANCIER LILLOIS - SA	455 500 868
CREDIT LOGEMENT - SA (jusqu'au 31/12/2009)	302 493 275
FONCIER ASSURANCE - SA (jusqu'au 31/12/2009)	349 004 341
FONCIER TITRISATION - SA	350 057 907
H&T CONSEIL - SA	313 149 973
LA MONDIALE PARTENAIRE - SA	313 689 713
LOCINDUS - SA	642 041 768
MOBILIERE VOLNEY - SA	338 097 223
SAF ENVIRONNEMENT - SA	319 051 017
SEMERCLI - SA	632 052 809
SGFGAS - SA	390 818 235
ECOLOCALE - GIE	381 095 785
Membre du Conseil de surveillance	
SCAFR - TERRES D'EUROPE - SACS	612 007 468
SELECTINVEST 1 - SACS	784 852 261
SIA HABITAT - SACS	045 550 258
SOCFIM - SACS	390 348 779
UEA - SACS (jusqu'au 31/12/2009)	347 642 183

VMG - SACS	399 343 300
GCE BUSINESS SERVICES - GIE	500 513 429
Président/administrateur	
CFCo - SAS	308 383 058
COFIMAB - SAS	391 754 363
ENFI (EX FONCIER STRUCTURE) - SAS	504 381 153
EURO-MARNE PARTICIPATIONS - SAS	399 294 164
FONCIER CONSULTANTS - SAS	395 304 330
FONCIER EXPERTISE - SAS	788 276 806
FONCIER PRO - SAS	504 381 088
FONCIER FOREIGN 2008 - SAS	504 381 112
FONCIER LARGE 2008 - SAS	504 379 975
FONCIER PARTICIPATIONS - SAS	318 893 815
FONCIER VISION 2008 - SAS	504 381 039
FONCIÈRE D'EVREUX - SAS	399 293 067
SIPARI - SAS	305 097 446
GRAMAT-BALARD - SAS	389 699 471
VENDÔME INVESTISSEMENTS - SAS	349 019 414
Sociétés de personnes	
Gérant	
COLOMIA 31 - SCI	453 162 927
COMELIA - SCI	451 226 963
FRANCILIA - SCI	440 775 617
MANTELIA - SCI	432 255 271
Gérant associé	
FONCIER PROJET 2008 - SNC	504 362 005
SOFIPAR LOGEMENT - SNC	331 786 723
SOFONEG - SNC	331 444 539
Gérant associé commandité	
ECUFONCIER - SCA	480 107 846

Annexe 2. Fonds communs de créances au 31 décembre 2009

Parts de titrisation de créances hypothécaires résidentielles : 14,31 milliards d'euros (en capital restant dû)

Pays	Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings
Allemagne	
E-MAC DE 2005-1	AAA/Baa1/AAA
E-MAC DE 2006-2 A2	AAA/Baa1/AAA
Espagne	
AYT GH IV	AAA/Aaa/AAA
AYT GH VII A2	AAA/Aaa/AAA
BANCAJA 4	/Aaa/AAA
BANCAJA 5	AAA/Aaa/AAA
BANCAJA 6	AAA/Aaa/AAA
BANCAJA 7	AAA/Aaa/AAA
BANCAJA 8	/Aaa/AAA
BANCAJA 9 A2	/Aaa/AAA
BANCAJA 10 A3	AAA/Aa1/
BANCAJA 11 A3	AAA/Aa2/
BANKINTER 4	AAA/Aaa/
BANKINTER 5	AAA/Aaa/
BANKINTER 10	AAA/Aaa/
BBVA RMBS 1 A3	/Aaa/AAA
BBVA RMBS 2 A4	AAA/Aaa/AAA
BBVA RMBS III A3	/Aa1/AAA
GC SABADELL 1	AAA/Aaa/
HIPOTEBANSA VIII SÉRIE A	/Aaa/AAA
HIPOTEBANSA XI	AAA/Aaa/
IM CAJAMAR 3	/Aaa/AAA
IM PASTOR 2	AAA/Aaa/
IM PASTOR 3 FTH	AAA/Aaa/
MADRID RMBS III A3	AA/Aa2/A+
SANTANDER HIPOTECARIO 3 A3	AAA/Aa1/A+
TDA CAJAMAR 2 - A2	AAA//AAA
TDA CAJAMAR 2 - A3	AAA//AAA
TDA CAM 5	/Aaa/AAA
TDA CAM 6 A2	/Aaa/AAA
TDA CAM 6 A3	/Aaa/AAA
TDA CAM 9 A2	AAA/Aa1/AA
TDA IBERCAJA 2	AAA/Aaa/
TDA PASTOR 1 - A2	/Aaa/AAA
UCI 5 CLASS 5	/Aaa/
UCI 14	AAA//AA

TDA 27 A3	AAA//AAA
TDA 29 A2	/Aaa/AAA
Grèce	
THEMELEION II	AAA/Aaa/AAA
Italie	
APULIA FINANCE 2	AAA/ /AAA
APULIA 3	AAA/Aaa/AAA
ARGO MORTGAGES 2	/Aaa/AAA
BERICA PARTS A2	AAA/Aaa/AAA
BERICA 3 PARTS A2	AAA/ /AAA
BERICA 6	AAA/Aaa/AAA
BIPIELLE RESIDENTIAL	/Aaa/AAA
BPM 2 A2	AAA/Aaa/AAA
CAPITAL MORTGAGE 2007-1 A2	AAA/Aaa/AAA
CORDUSIO	AAA/Aaa/AAA
CORDUSIO RMBS 4 A3	AAA/Aaa/AAA
CREDICO FINANCE SPA	AAA/Aaa/AAA
CREDICO FINANCE 5	AAA/Aaa/
CR FIRENZE MUTUI	AAA/Aaa/AAA
F-E MORTGAGES 2005	AAA/Aaa/AAA
GIOTTO FINANCE 2 SPA	AAA/Aaa/
HELICONUS SRL	AAA/Aaa/AAA
INTESABCI SEC 2	AAA/Aaa/AAA
INTRA MORTGAGE SPA	AAA/Aaa/AAA
MANTEGNA FINANCE SRL	/Aaa/AAA
MARCHE MUTUI	AAA/Aaa/
MARCHE MUTUI 2 A2	AAA/Aaa/
SESTANTE FINANCE	AAA/Aaa/AAA
SESTANTE FINANCE 2	AAA/Aaa/AAA
SESTANTE FINANCE 3	AAA/Aaa/AAA
SESTANTE FINANCE 4 A2	AAA/Aaa/AAA
SIENA MORTGAGE 02-3	AAA/Aaa/AAA
VELA HOME	AAA/Aaa
VELA HOME 3	AAA/Aaa
VELA ABS	AAA/Aaa
VELA HOME 4	AAA/Aaa
Pays-Bas	
E-MAC NL 2005-III	AAA/Aaa/AAA
E-MAC NL 2007-III A2	AAA/Aaa/AAA
HOLLAND HOMES 3	/Aaa/AAA
BELUGA 2006-1 A1	AAA/Aaa/AAA
BELUGA 2006-1 A2	AAA/Aaa/AAA
BELUGA 2006-1 A3	AAA/Aaa/AAA

Portugal	
DOURO MORTGAGES 1	AAA/Aaa/AAA
DOURO MORTGAGE 3 A	AAA/Aaa/AAA
LUSITANO 2 A	AAA/Aaa/AAA
LUSITANO 3	AAA/Aaa/AAA
LUSITANO 4	AAA/Aaa/AAA
LUSITANO 5 A	AAA/Aaa/AAA
LUSITANO 6 A	AAA/Aaa/AAA
MAGELLAN MORTGAGES 3	AAA/Aaa/

Parts de titrisation secteur public : 7,46 milliards d'euros (en capital restant dû)

États-Unis	
NELNET 2006-1 A-6	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2003-2 A5	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2003-5 A5	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2004-5 A-6	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2004-8 A-5	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2004-8 A-6	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2004-10 A-8	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2005-9 A-6	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2005-9 A-7A	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2006-4 A-6	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2006-6 A-4	AAA/Aaa/AAA
France	
ANTILOPE 1	
ANTILOPE 2	
Italie	
ADRIATICA FINANCE	AAA/Aa3/AA+
ASTREA	A+/Aa2/AA-
POSILLIPO FINANCE	BBB+/A3/-
Pays-Bas	
DARTS FINANCE	/Aaa/AAA
E-MAC NL 2006-NHG 1	/Aaa/
EMAC NL 2007-NHG 2 A	/Aaa/
HOLLAND HOMES ORANJE	//AAA
PEARL MBS 1	/Aaa/AAA
SGML 1	//AAA
PEARL MBS 2 A	/Aaa/AAA

Comptes Sociaux

Bilan

(en milliers d'euros)

Cf. notes	Actif	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
	Caisse, banques centrales, CCP	4 421	20 024	
	Effets publics et valeurs assimilées			
1	Créances sur les établissements de crédit	12 745 566	9 806 259	9 827 024
	À vue	*971 601*	*1 207 772*	*901 480*
	À terme	*11 773 965*	*8 598 487*	*8 925 544*
2	Opérations avec la clientèle	37 183 708	36 311 095	35 943 673
	Autres concours à la clientèle	*37 183 708*	*36 311 095*	*35 943 673*
3	Obligations et autres titres à revenu fixe	45 106 631	46 107 121	43 904 351
4	Immobilisations incorporelles et corporelles		2 480	7 816
5	Autres actifs	108 248	204 660	169 998
6	Comptes de régularisation	3 095 950	3 490 979	4 544 432
	Total de l'actif	**98 244 524**	**95 942 618**	**94 397 294**

(en milliers d'euros)

Cf. notes	Passif	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
7	Dettes envers les établissements de crédit	6 687 428	5 857 992	5 117 947
	À vue	*65 938*	*25 817*	*559 126*
	À terme	*6 621 490*	*5 832 175*	*4 558 821*
8	Opérations avec la clientèle	5 297	33 479	91 152
	À vue	*5 297*	*33 479*	*91 152*
9	Dettes représentées par un titre	82 198 672	80 148 265	79 591 962
	Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	*241 986*	*188 204*	*197 080*
	Emprunts obligataires (obligations foncières)	*81 956 686*	*79 960 061*	*79 394 882*
10	Autres passifs	1 552 849	739 357	506 394
11	Comptes de régularisation	2 764 267	4 298 250	4 253 965
12	Provisions	5 339	9 628	12 383
13	Dettes subordonnées	3 450 250	3 450 589	4 250 665
14	Fonds pour risques bancaires généraux	20 000	20 000	20 000
14	Capitaux propres hors FRBG :	1 560 422	1 385 058	552 826
	- capital souscrit	*1 008 000*	*924 000*	*154 000*
	- primes d'émission	*302 462*	*271 067*	*271 067*
	- réserves	*74 029*	*70 917*	*70 917*
	- provisions réglementées et subventions d'investissement			
	- report à nouveau (+/-)	*462*	*56 843*	*3 691*
	- résultat de l'exercice (+/-)	*175 469*	*62 231*	*53 151*
	Total du passif	**98 244 524**	**95 942 618**	**94 397 294**

Hors-bilan

(en milliers d'euros)

Cf. notes		31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
	Engagements donnés			
15	Engagements de financement			
	- Engagements en faveur d'établissements de crédit			114 824
	- Engagements en faveur de la clientèle	2 174 598	2 950 005	8 684 579
	- Autres valeurs affectées en garantie	7 020 087	10 449 002	
	Engagements de garantie			
	- Engagements d'ordre de la clientèle			
	Engagements sur titres			
	- Autres engagements donnés [1]			150 000
16	**Engagements reçus**			
	Engagements de financement			
	- Engagements reçus d'établissements de crédit	3 497 498	7 912 874	573 407
	- Autres valeurs reçues en garantie [2]	7 691 797	1 200 284	
	Engagements de garantie			
	- Engagements reçus d'établissements de crédit	12 814 146	14 800 048	27 139 798
	- Engagements reçus de la clientèle	32 674 266	30 051 552	31 503 322
	Engagements sur titres			
	- Autres titres à recevoir		542 418	
	Engagements réciproques			
17	- Achats et ventes de devises	39 326 106	46 122 439	37 607 259
18	- Instruments financiers à terme non dénoués	118 929 668	116 562 549	126 146 699

[1] L'information relative aux engagements donnés sur titres à livrer ne figurait pas dans les comptes au 31/12/2007.

[2] L'information relative aux autres valeurs reçues en garantie ne figurait pas dans les comptes au 31/12/2008.

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Cf. notes		31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
19	Intérêts et produits assimilés	4 450 520	4 384 956	3 494 965
20	Intérêts et charges assimilées	- 4 092 210	- 4 210 716	- 3 311 611
21	Commissions (produits)	41 447	38 443	43 425
21	Commissions (charges)	- 26 350	- 7 895	- 24 707
22	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	- 223	889	- 1 501
23	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	1 591	- 7 534	- 911
24	Autres produits d'exploitation bancaire	2 917	2 350	2 258
25	Autres charges d'exploitation bancaire	- 15 660	- 13 906	- 14 258
	Produit net bancaire	**362 032**	**186 587**	**187 660**
26	Charges générales d'exploitation	- 97 320	- 100 692	- 97 752
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 2 480	- 5 336	- 6 250
	Résultat brut d'exploitation	**262 232**	**80 559**	**83 658**
27	Coût du risque	- 4 127	3 990	- 3 000
	Résultat d'exploitation	**258 105**	**84 549**	**80 658**
	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	225	- 71	- 19
	Résultat courant avant impôt	**258 330**	**84 478**	**80 639**
	Résultat exceptionnel			
	Impôt sur les bénéfices	- 82 861	- 22 247	- 27 488
	Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées			
	Résultat net	**175 469**	**62 231**	**53 151**
	Résultat par action [1] (en €)	2,78	1,08	5,52
	Résultat dilué par action (en €)	2,78	1,08	5,52

[1] Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre d'actions existantes à la clôture de l'exercice. L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie intégrante des comptes individuels.

Annexe aux comptes sociaux de la Compagnie de Financement Foncier

1. Cadre juridique et financier - Faits significatifs de l'exercice

1.1. La Compagnie de Financement Foncier a été agréée en qualité de société de crédit foncier dans le cadre de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière. À ce titre, elle est soumise aux articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier.

Les sociétés de crédit foncier sont par ailleurs des établissements de crédit, agréés en qualité de société financière par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. À ce titre, elles appliquent les règlements :

› 2000-03 modifié du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatifs à l'établissement et à la présentation des comptes individuels annuels des établissements de crédit ;

› 99-10 du CRBF, propre aux sociétés de crédit foncier et qui porte sur :

- l'évaluation des immeubles financés par des prêts éligibles à l'actif des sociétés de crédit foncier,
- l'évaluation des éléments d'actif et de passif de ces sociétés,
- leurs normes de gestion spécifiques.

1.2. En 2009, la Compagnie de Financement Foncier a acquis du Crédit Foncier de France des créances pour un montant de 3 831,3 M€, correspondant à un montant de capitaux restant dus de 3 937,8 M€, auxquels s'ajoutent 242,3 M€ de prêts non encore débloqués enregistrés en « Engagements de financement donnés ». Elle a également acheté une créance sur un établissement public français pour 167,2 M€ (832,7 M€ de capitaux non débloqués).

Par ailleurs, ses acquisitions de parts de titrisation de créances hypothécaires résidentielles ont été limitées à 203,9 M€ et son activité sur le secteur public international s'est élevé à 2 551,7 M€ se décomposant en 2 426,1 M€ d'achat de titres, 66,5 M€ d'achat de prêts d'entités publiques à long terme et 59,1 M€ de parts de titrisation du secteur public.

Ces acquisitions se sont ainsi élevées à 6 754,1 M€ sur l'exercice 2009.

En décembre 2009, dans le cadre d'une convention de garantie financière entrant dans le cadre de l'article L. 211-38 du Code monétaire et financier, la Société a mis en place plusieurs lignes de prêts avec sa maison mère, le Crédit Foncier de France, pour un montant de 6 340 M€, hors créances rattachées, en renouvellement d'autres lignes de prêts ; portant le total du refinancement garanti à 7 540 M€ fin 2009, hors créances rattachées.

Les valeurs de remplacement de la Compagnie, définies selon le décret n° 2007-745 du 9 mai 2007, relatif à la solvabilité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et aux sociétés de crédit foncier et modifiant le Code monétaire et financier, s'élèvent à 9 454 M€.

1.3. La Compagnie de Financement Foncier a émis pour 15 704,8 M€ d'obligations foncières au cours de l'exercice 2009. Elle a également souscrit de nouvelles lignes de financement auprès de la Banque de France, selon le dispositif de Gestion globale des garanties (pool 3G). L'encours total de ce financement s'élève à 3 Md€ à fin 2009.

1.4. La Société a procédé courant juin à une augmentation de capital de 84 M€, souscrite par le Crédit Foncier, par suite du paiement du dividende de l'année 2008 en actions.

1.5. Sollicitée par une administration publique étrangère pour restructurer sa dette initialement souscrite en USD pour un nominal de 1,75 Md USD, la Société a procédé fin juillet 2009 à un rachat de la dette existante et, concomitamment, émis une nouvelle dette en euros par abondement de souches d'émissions publiques. La décote constatée lors de cette restructuration de dette ainsi que l'annulation des couvertures existantes ont dégagé une soulte de résiliation de 92 M€, perçue par la société, intégralement prise dans les comptes du présent exercice.

1.6. À la suite des mesures de réaménagement des prêts à taux révisable, proposées par le Crédit Foncier à ses clients pour sécuriser leurs mensualités, la Compagnie de Financement Foncier a reçu une indemnisation de 14 M€ du Crédit Foncier, selon la garantie mise en place en 2008.

1.7. À la suite de la fusion de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de la Fédération des Banques Populaires, la notion de groupe dans les annexes de la plaquette fait référence au Groupe BPCE dans son ensemble.

2. Information sur les règles et principes comptables

Les comptes individuels annuels de la Compagnie de Financement Foncier sont établis et présentés conformément aux règles définies par la CNCE, dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Par application du règlement n° 91-01 du CRBF modifié par le règlement n° 2000-03 du CRC, les états de synthèse sont présentés selon le format prévu pour les établissements de crédit.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeurs.

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2009.

Les textes adoptés par le Comité de la réglementation comptable et d'application obligatoire en 2009 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'Établissement.

L'Établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par le Comité de la réglementation comptable lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

2.1. Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit, à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances à vue et créances à terme.

Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentée des intérêts courus non échus et nettes des dépréciations éventuelles constituées sur risque de crédit.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité et sont présentées en note 16. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

2.2. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs et autres crédits.

Les crédits à la clientèle figurent à l'actif du bilan pour la fraction effectivement versée, dès que les procédures de mise en force sont engagées, augmentée des intérêts courus et non échus et nette des dépréciations constituées sur risque de crédit. Les montants non encore payés restent, quant à eux, inscrits au hors-bilan dans les « Engagements de financement donnés ».

La Compagnie de Financement Foncier acquiert des créances en valeur de marché. L'écart entre la valeur de marché et la valeur nette comptable des crédits, appelé surcote ou décote selon le sens de l'écart, est enregistré dans un sous-compte du compte de créances.

Les surcotes et les décotes des créances acquises jusqu'au 31 décembre 2009 sont ensuite reprises au résultat de l'exercice de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle des prêts.

Le montant des échéances non réglées figure à l'actif au niveau de chaque rubrique de créances, sauf si elles revêtent un caractère douteux. Dans ce cas, elles sont regroupées avec les créances douteuses. Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les indemnités de remboursement anticipé et de renégociation sont comptabilisées pour leur totalité au compte de résultat lors de l'exercice d'enregistrement de ces opérations.

Pour la présentation des notes relatives à la répartition des encours de crédit clientèle (notes 2 ter et quater), la segmentation des encours retenue est celle adoptée au sein du groupe Crédit Foncier pour les besoins de sa gestion interne, notamment dans les domaines commerciaux, financiers et des risques.

La Compagnie de Financement Foncier procède, en application des normes du Groupe Caisse d'Epargne depuis 2003 et de BPCE depuis 2009, à la comptabilisation des garanties qui sont explicitement ou implicitement attachées à certains types de concours à la clientèle inscrits au bilan, compte tenu de leur caractère significatif, telles les valeurs des hypothèques, les contre-garanties reçues de la SGFGAS et repris par l'État (cf. note 16 sur les engagements reçus). Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle.

Un risque est avéré dès qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

À compter du 30 septembre 2008, le classement en encours douteux des créances sur les acquéreurs de logement s'opère conformément aux dispositions réglementaires, au plus tard lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis 6 mois contre 3 mois auparavant. Ce changement d'estimation avait diminué les créances douteuses de 151,44 M€. Les règles concernant le déclassement des autres catégories de prêts sont inchangées.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme sont présumées devoir être inscrits en douteux compromis, L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif

avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créances douteuses.

2.3. Dépréciations et provisions constituées en couverture des risques de contrepartie

2.3.1. Dépréciations

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les crédits du secteur aidé et ceux garantis par la SGFGAS, au nom de l'État, il est également tenu compte de la part de risque prise en charge par l'État.

Les prêts transférés ou cédés à la Compagnie de Financement Foncier étant inscrits à son bilan pour leur valeur d'acquisition, c'est par rapport à ce coût d'entrée que la dépréciation est déterminée.
Une estimation statistique est retenue pour les créances moyennes, aux caractéristiques similaires.

Quand le risque de crédit porte sur des engagements de financement ou de garantie inscrits en hors bilan, le risque est pris en compte sous forme de provisions pour risques et charges. Aucune provision n'est constatée dans les comptes au 31 décembre 2009.
Les dotations et reprises sur dépréciation des créances, de même que les charges couvertes par cette dépréciation, figurent au compte de résultat parmi les éléments relatifs au coût du risque pour la fraction en capital des créances et sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » pour la partie intérêts des créances.

2.3.2. Provisions pour risque de contrepartie

Quand le risque de crédit est identifié, non pas sur base individuelle, mais sur la base d'un portefeuille d'encours présentant des caractéristiques de risques similaires, il est constaté sous forme de provision au passif.
Elle couvre les risques potentiels sur les créances saines de l'immobilier professionnel, des établissements de crédit, de personnes physiques et du secteur public territorial.
Les provisions sur la clientèle s'élevaient à 2,2 M€ fin 2008.
Ces provisions s'établissent à 1,8 M€ fin 2009.
La provision sur risques Neiertz, qui s'élevait à 3,6 M€ fin 2008, s'élève à 3,4 M€ fin 2009.

Les provisions liées à un risque de contrepartie s'élèvent globalement à 5,2 M€ fin 2009.
Ces provisions sont inscrites au passif et les mouvements de provisions figurent sous la rubrique « Coût du risque ».

2.4. Opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.
Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés *prorata temporis* en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les *swaps* cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises. Les *swaps* financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement n° 90-15 modifié

du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.
Les gains et pertes latents ou définitifs de change, pour les opérations aux risques propres de la Compagnie de Financement Foncier, sont enregistrés en résultat de change dans les « Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».
À ce jour, la Compagnie de Financement Foncier n'effectue aucune opération en devises dites « non liquides ». Elle s'est par ailleurs engagée à ne pas prendre de position de change.

2.5. Opérations sur titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies sur le plan comptable par deux textes principaux :
› le règlement CRC n° 2005-01, modifiant le règlement du CRB n° 90-01 du 23 février 1990, texte de base en la matière et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres ;
› Le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui aborde les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas de titres de transaction, ni de titres d'activité de portefeuille.

Par ailleurs, en tant que société de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier ne peut pas détenir de participation, même minoritaire. Elle détient seulement une action de la SGFGAS, ce qui lui permet d'acquérir des prêts garantis par l'État, au titre de la SGFGAS. Cette participation a fait l'objet d'une autorisation du régulateur.

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

2.5.1. Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.
Les titres de placement sont enregistrés à leur date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus attachés aux titres à revenu fixe sont inscrits dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».
Les primes et décotes sur titres de placement correspondent à la différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres à revenu fixe. Elles font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle des titres.
Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cessions réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations, sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes des portefeuilles de placement et assimilés ».

2.5.2. Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés à leur date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à leur échéance, en raison de circonstances nouvelles. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.
Les titres d'investissement ne peuvent pas faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres, sauf dans des cas spécifiques énumérés par le règlement n° 2005-01 du CRC.

Les mouvements de dépréciations sont inscrits en « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

2.5.3. Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil national de la comptabilité a publié le règlement 2008-7 du 17 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la règlementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :
a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant d'un changement de stratégie ;
b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1er juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe BPCE.

La Compagnie de Financement Foncier n'a pas procédé en 2009 à des reclassements de titres dans les comptes sociaux.

2.6. Immobilisations

La Compagnie de Financement Foncier a enregistré dans un compte d'actif incorporel, l'écart entre la valeur de marché et la valeur nette comptable des éléments transférés en 1999 par le Crédit Foncier, en application de la loi du 25 juin 1999, qui s'élève à 119,4 M€ en valeur brute.
Cet actif incorporel est amorti comptablement selon un échéancier prédéterminé, les taux annuels d'amortissement ayant été calculés en 1999 sur la base du rythme prévu de décroissance de l'ensemble des actifs apportés jusqu'à leur complète extinction en 2009.
L'amortissement pratiqué en 2009 s'est élevé à 2,5 M€ ; le poste « Immobilisations incorporelles » est intégralement amorti fin 2009.

2.7. Emprunts interbancaires et emprunts obligataires

Les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle sont présentées selon leur durée initiale : à vue et à terme. Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.
Le capital restant dû des emprunts émis est enregistré au passif du bilan pour le montant brut. Les emprunts en devises sont évalués en euros aux parités constatées en fin d'exercice.

Les frais liés aux émissions, déductions faites des « surprimes » d'émission, sont enregistrés en totalité pour les exercices concernés dans les commissions, ils sont ensuite étalés selon le principe suivant :

- inscription à l'actif du bilan dans les comptes de régularisation sous la rubrique « Charges à répartir » en contrepartie d'un compte de transfert de charges qui figure dans les « Commissions - produits »,
- amortissement du compte d'actif sur la durée de vie des emprunts concernés, enregistré dans les « autres charges d'exploitation bancaire ».

Les primes d'émission ou de remboursement sont amorties linéairement au rythme des emprunts auxquels elles se rapportent et sont enregistrées en « Charges à repartir » sous la rubrique des comptes de régularisation actif. Elles sont amorties en contrepartie de comptes figurant parmi les « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres a revenu fixe ».

2.8. Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément au règlement n° 89-07 du CRBF, complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire.
Les titres mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif de son bilan le montant versé représentatif de sa créance vis-à-vis du cédant. Lors des arrêtés comptables, les titres mis en pension ainsi que la dette vis-à-vis du cessionnaire, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

2.9. Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de la Compagnie de Financement Foncier, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire. Aucun mouvement n'a été opéré sur ce fonds au titre de l'exercice 2009.

2.10. Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction n° 94-04 modifiée par l'instruction n° 2003-03 de la Commission bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.
La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas de contrat d'option, ni de contrat ferme sur des marchés organisés.
Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

2.10.1. Contrats d'échange de taux ou de devises *(Swaps)*

Les contrats d'échange de taux et les contrats d'échange de devises regroupent des opérations de couverture affectée et des opérations de couverture globale.
Toutes ces opérations sont considérées comme traitées de gré à gré. Leurs modalités d'enregistrement comptable répondent aux principes suivants :

› les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats non dénoués ;
› les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture affectée sont inscrits au compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément ;
› les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture globale sont enregistrés *prorata temporis* au compte de résultat, et les pertes et gains latents estimés par rapport à la valeur du marché ne sont pas comptabilisés ;
› les soultes sur *swaps* correspondent à la valeur de marché, en date de transaction. Les soultes payées ou reçues font l'objet d'un étalement linéaire sur la durée restante à courir, lorsque le sous-jacent est maintenu.

2.10.2. Les garanties de taux plafond ou plancher

Les garanties de taux plafond ou plancher sont classées en couverture affectée et en couverture globale.
Toutes ces opérations sont considérées comme traitées de gré à gré. Leurs modalités d'enregistrement comptable répondent aux principes suivants :
› les primes sont enregistrées dans des comptes de régularisation et étalées linéairement sur la durée de vie de l'élément couvert ;
› les différentiels d'intérêts, payés ou reçus à chaque échéance, constituent une perte ou un gain réalisés, comptabilisés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert.

Au 31 décembre 2009, la Compagnie de Financement Foncier n'a enregistré aucune garantie de taux en position ouverte isolée.

2.11. Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L. 311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément au règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre également les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L. 311-2 de ce même code que des évènements survenus ou en cours rendent probable, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine. Ces provisions comprennent notamment les provisions liées à un risque de contrepartie (cf. paragraphe 2.3.2.).
Elles sont détaillées en note 12.

2.12. Intérêts et assimilés - Commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis.*

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :
› commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement à l'achèvement des prestations ;
› commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

2.13. Impôt sur les sociétés

Depuis le 1er janvier 2008, la Compagnie de Financement Foncier est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du Crédit Foncier. En effet, le Crédit Foncier a constitué un nouveau groupe fiscal avec ses filiales détenues à plus de 95 %.
En 2009, la Compagnie de Financement Foncier présente un résultat fiscal bénéficiaire qui a conduit à enregistrer au compte de résultat une charge d'impôt au taux plein de 87,8 M€.

Par ailleurs, la société a procédé à une régularisation de son résultat fiscal 2008, au titre de provisions constituées sur les titres de placement qui sont considérées comme non déductibles sur le plan fiscal. Cette régularisation conduit à un complément d'impôt sur les sociétés de 0,3 M€ comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2009.

2.14. Consolidation

La société fait partie du périmètre de consolidation du Groupe BPCE.

2.15. Implantation dans les pays non-coopératifs

Au 31 décembre 2009, la Compagnie de Financement Foncier n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

Note 1 : créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	Créances saines			Créances douteuses			Dépréciations			Montants nets		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Créances hors groupe												
À vue												
Comptes ordinaires débiteurs	1 986	12 874	35 541							1 986	12 874	35 541
Comptes et prêts	800 000	1 123 000								800 000	1 123 000	
Créances rattachées	5	62								5	62	
Valeurs non imputées	220	165	167							220	165	167
Sous-total	**802 211**	**1 136 101**	**35 708**							**802 211**	**1 136 101**	**35 708**
À terme												
Comptes et prêts	1 599 387	1 625 360	3 004 005							1 599 387	1 625 360	3 004 005
Créances rattachées	30 528	38 060	43 831							30 528	38 060	43 831
Sous-total	**1 629 915**	**1 663 420**	**3 047 836**							**1 629 915**	**1 663 420**	**3 047 836**
Total créances hors groupe	***2 432 126***	***2 799 521***	***3 083 544***							***2 432 126***	***2 799 521***	***3 083 544***
Créances groupe												
À vue	169 390	71 671	865 772							169 390	71 671	865 772
À terme	2 601 197	6 935 067	5 877 708							2 601 197	6 935 067	5 877 708
Valeurs reçues en pension à terme [2]	7 542 853									7 542 853		
Sous-total	**10 313 440**	**7 006 738**	**6 743 480**							**10 313 440**	**7 006 738**	**6 743 480**
Total créances groupe	***10 313 440***	***7 006 738***	***6 743 480***							***10 313 440***	***7 006 738***	***6 743 480***
Total général [1]	**12 745 566**	**9 806 259**	**9 827 024**							**12 745 566**	**9 806 259**	**9 827 024**
[1] dont secteur aidé	891	1 069	1 341							891	1 069	1 341

[2] En 2008 les valeurs reçues en pension à terme, hors créances rattachées, s'élevaient à 1 200 M€ et étaient comprises au sein des créances à terme.

Note 1 bis : répartition des encours de créances à terme sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31/12/2009			31/12/2008	31/12/2007
	Brut	Dépréciations	Net		
Créances à terme					
Refinancement habitat aidé	891		891	1 069	1 341
Refinancement habitat concurrentiel	2 172		2 172	3 108	4 066
Personnes publiques	1 626 852		1 626 852	1 659 243	1 629 029
Financements structurés					
Autres prêts aux établissements de crédit	10 144 050		10 144 050	6 935 067	7 291 108
Créances à terme douteuses					
Total	**11 773 965**		**11 773 965**	**8 598 487**	**8 925 544**

Note 2 : créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)

	Créances saines			Créances douteuses			Dépréciations			Montants nets		
	2009	2008	2007	2009	2008 [3]	2007	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Concours à la clientèle												
Créances commerciales												
Crédits à l'exportation												
Crédits de trésorerie [2]	4 089 999	4 608 593	4 178 660							4 089 999	4 608 593	4 178 660
Crédits à l'équipement	9 664 896	9 702 324	8 986 224	3 373	3 599	4 354	439	563	537	9 667 830	9 705 360	8 990 041
Crédits à l'habitat	22 693 251	21 258 344	21 925 055	404 172	351 775	593 243	15 124	12 408	19 212	23 082 299	21 597 711	22 499 086
Autres crédits à la clientèle	61 137	108 543	27 797	1 656	1 682	1 255	959	903	827	61 834	109 322	28 225
Prêts à la clientèle financière												
Valeurs non imputées		170	37								170	37
Prêts subordonnés												
Créances rattachées	280 172	288 288	244 665	1 574	1 651	2 959				281 746	289 939	247 624
Valeurs non imputées												
Sous-total	**36 789 455**	**35 966 262**	**35 362 438**	**410 775**	**358 707**	**601 811**	**16 522**	**13 874**	**20 576**	**37 183 708**	**36 311 095**	**35 943 673**
Comptes ordinaires débiteurs												
Comptes ordinaires débiteurs												
Créances rattachées												
Sous-total												
Total créances	**36 789 455**	**35 966 262**	**35 362 438**	**410 775**	**358 707**	**601 811**	**16 522**	**13 874**	**20 576**	**37 183 708**	**36 311 095**	**35 943 673**
Total général [1]	**36 789 455**	**35 966 262**	**35 362 438**	**410 775**	**358 707**	**601 811**	**16 522**	**13 874**	**20 576**	**37 183 708**	**36 311 095**	**35 943 673**
dont secteur aidé [1]	1 139 888	1 460 230	1 717 500	68 939	77 946	235 816	138	122	5 850	1 208 689	1 538 054	1 947 466
dont secteur concurrentiel	35 649 567	34 506 032	33 644 938	341 836	280 761	365 995	16 384	13 752	14 726	35 975 019	34 773 041	33 996 207

NB : La Compagnie de Financement Foncier ne recense aucune créance intra-groupe sur les concours à la clientèle.

[2] La Société a acquis en 2006 la créance du Crédit Foncier sur le Trésor, relative au découvert sur primes d'épargne-logement.
Ce découvert s'élève à 724 M€ au 31 décembre 2009 contre 963 M€ au 31 décembre 2008.
En 2007, elle a acheté les créances d'Ixis CIB, qui comprennaient des ouvertures de crédit permanent qui s'élèvaient à 3 213 M€ fin décembre 2007.
Ces ouvertures de crédit permanent s'élèvent à 3 371 M€ au 31 décembre 2009 contre 3 581 M€ fin 2008.

[3] Les créances douteuses ont fortement diminué en 2008, en raison du délai de déclassement en encours douteux, porté de 3 mois à 6 mois.

Note 2 bis a : dépréciations et provisions constituées en couverture de risque de crédit

(en milliers d'euros)

	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008	Dotations	Reprises	Mouvements divers	31/12/2009
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actif								
Crédits à la clientèle et sur établissements de crédit [1]	20 576	12 775	- 19 477	13 874	11 730	- 9 082		16 522
Provisions inscrites au passif								
Crédits à la clientèle, sur établissements de crédit et sur titres	8 592	513	- 3 268	5 837	536	- 1 157		5 216
Total	**29 168**	**13 288**	**- 22 745**	**19 711**	**12 266**	**- 10 239**		**21 738**

[1] Les dépréciations des créances sont évaluées en valeur actualisée, conformément au CRC 2002-03.

Note 2 bis b : surcotes/décotes sur créances acquises

(en milliers d'euros)

	31/12/2007	Nouvelles entrées	Étalement	31/12/2008	Nouvelles entrées	Étalement	31/12/2009
Créances sur établissements de crédit							
Surcotes	134 566		- 15 113	119 453		- 9 847	109 606
Décotes							
Net	**134 566**		**- 15 113**	**119 453**		**- 9 847**	**109 606**
Crédits à la clientèle							
Surcotes	391 242	5 074	- 62 889	333 427	77 132	- 50 430	360 129
Décotes	- 302 835	- 108 020	27 858	- 382 997	- 191 282	39 265	- 535 014
Net	**88 407**	**- 102 946**	**- 35 031**	**- 49 570**	**- 114 150**	**- 11 165**	**- 174 885**
Total	**222 973**	**- 102 946**	**- 50 144**	**69 883**	**- 114 150**	**- 21 012**	**- 65 279**

Note 2 ter : répartition des encours de crédit clientèle

(en milliers d'euros)

	31/12/2009			31/12/08	31/12/07
	Brut	Dépréciations	Net		
Particuliers	**17 702 190**		**17 702 190**	**16 052 999**	**16 803 375**
Habitat aidé	642 055		642 055	886 164	1 182 781
Habitat concurrentiel	17 059 837		17 059 837	15 166 105	15 619 828
Autres	298		298	730	766
Entrepreneurs individuels	**1 056 960**		**1 056 960**	**912 202**	**914 262**
Habitat aidé	31 607		31 607	55 506	71 224
Habitat concurrentiel	1 025 070		1 025 070	856 650	842 919
Autres	283		283	46	119
Secteur public territorial et souverains	**14 189 065**		**14 189 065**	**15 161 221**	**13 962 132**
Habitat aidé	114 065		114 065		
Habitat concurrentiel	393 003		393 003		
Autres	13 681 997		13 681 997		
Opérateurs sociaux	**3 355 371**		**3 355 371**	**3 578 172**	**3 511 840**
Habitat aidé	240 177		240 177	268 646	293 029
Habitat concurrentiel	3 028 541		3 028 541	3 231 735	3 142 720
Autres	86 653		86 653	77 791	76 091
Investisseurs immobiliers	**124 837**		**124 837**	**200 892**	**114 728**
Habitat aidé	101 306		101 306	119 439	24 238
Habitat concurrentiel	22 642		22 642	79 989	88 079
Autres	889		889	1 464	2 411
Financements structurés	**356 373**		**356 373**	**11 958**	**7 272**
Habitat aidé	10 678		10 678		
Transports	182		182	4 804	6 436
Grands projets	299 022		299 022	7 154	836
Autres	46 491		46 491		
Autres	**4 659**		**4 659**	**48 818**	**48 829**
Sous-total créances clientèle	**36 789 455**		**36 789 455**	**35 966 262**	**35 362 438**
Créances douteuses	**410 775**	**16 522**	**394 253**	**344 833**	**581 235**
dont secteur aidé	68 939	38	68 801	77 824	229 966
dont secteur concurrentiel	341 836	16 384	325 452	267 009	351 269
Total créances clientèle [1]	**37 200 230**	**16 522**	**37 183 708**	**36 311 095**	**35 943 673**
[1] dont secteur aidé	1 208 827	138	1 208 689	1 538 054	1 947 466
dont secteur concurrentiel	35 991 403	16 384	35 975 019	34 773 041	33 996 207

La répartition des encours de crédit clientèle 2009 est basée selon la segmentation des risques. Cette approche Groupe permet d'avoir une vision plus fine. La répartition des encours 2008 et 2007, n'a pas été retraitée.

Note 2 quater : tableau de répartition des encours douteux de crédit

(en milliers d'euros)

31/12/2009	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Particuliers	**347 725**	**11 172**	**336 553**	**26 818**	**5 250**	**21 568**
Habitat aidé	49 229	63	49 166			
Habitat concurrentiel	297 148	10 125	287 023	25 470	4 266	21 204
Autres	1 348	984	364	1 348	984	364
Entrepreneurs individuels	**40 182**	**3 580**	**36 602**	**6 476**	**2 808**	**3 668**
Habitat aidé	10 643	43	10 600			
Habitat concurrentiel	29 501	3 513	25 988	6 453	2 785	3 668
Autres	38	24	14	23	23	
Secteur public territorial et souverains	**5 834**	**136**	**5 698**			
Habitat aidé	664		664			
Habitat concurrentiel	1 429	100	1 329			
Autres	3 741	36	3 705			
Opérateurs sociaux	**5 535**	**104**	**5 431**	**113**	**66**	**47**
Habitat aidé	587		587			
Habitat concurrentiel	4 467	72	4 395	85	38	47
Autres	481	32	449	28	28	
Investisseurs immobiliers	**6 906**	**558**	**6 348**	**1 491**	**391**	**1 100**
Habitat aidé	4 878	32	4 846			
Habitat concurrentiel	1 582	404	1 178	1 491	391	1 100
Autres	446	122	324			
Financements structurés	**4 593**	**972**	**3 621**	**1 605**	**969**	**636**
Habitat aidé	2 938		2 938			
Habitat concurrentiel	1 383	768	615	1 216	765	451
Autres	272	204	68	389	204	185
Autres						
Total [1]	**410 775**	**16 522**	**394 253**	**36 503**	**9 484**	**27 019**
[1] dont secteur aidé	68 939	138	68 801			
dont secteur concurrentiel [2]	341 836	16 384	325 452	36 503	9 484	27 019

[2] L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 163,39 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.
Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts PAS garantis par l'État.
La répartition des encours de crédit clientèle 2009 est basée selon la segmentation des risques. Cette approche groupe permet d'avoir une vision plus fine. La répartition des encours 2008 et 2007, n'a pas été retraitée.

La répartition des encours de crédit clientèle 2009 est basée selon la segmentation des risques.
Cette approche Groupe permet d'avoir une vision plus fine. La répartition des encours 2008 et 2007 n'a pas été retraitée.

(en milliers d'euros)

31/12/2008	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Particuliers	**289 819**	**5 474**	**284 345**	**9 576**	**3 215**	**6 361**
Habitat aidé	59 734	75	59 659			
Habitat concurrentiel	229 974	5 326	224 648	9 465	3 143	6 322
Autres	111	73	38	111	72	39
Entrepreneurs individuels	**25 854**	**1 918**	**23 936**	**3 372**	**1 635**	**1 737**
Habitat aidé	8 301		8 301			
Habitat concurrentiel	17 523	1 890	15 633	3 344	1 607	1 737
Autres	30	28	2	28	28	
Secteur public territorial (collectivités locales)	**5 866**	**144**	**5 722**	**2**	**2**	
Opérateurs sociaux	**16 674**	**420**	**16 254**	**802**	**64**	**738**
Habitat aidé	1 245	14				
Habitat concurrentiel	15 354	337	15 017	775	37	738
Autres	75	69	6	27	27	
Professionnels de l'immobilier						
Habitat concurrentiel						
Autres						
Investisseurs immobiliers	**19 435**	**5 881**	**13 554**	**8 712**	**5 792**	**2 920**
Habitat aidé	7 816	33	7 783			
Habitat concurrentiel	9 813	4 678	5 135	6 967	4 622	2 345
Autres	1 806	1 170	636	1 745	1 170	575
Financements structurés						
Transports						
Grands projets						
Autres	**1 059**	**37**	**1 022**	**87**	**21**	**66**
Total [1]	**358 707**	**13 874**	**344 833**	**22 551**	**10 729**	**11 822**
[1] dont secteur aidé	77 946	122	77 824			
dont secteur concurrentiel [2]	280 761	13 752	267 009	22 551	10 729	11 822

[2] L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 105,56 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.
Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts PAS garantis par l'État.

(en milliers d'euros)

31/12/2007	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Particuliers	**399 456**	**5 645**	**393 811**	**11 582**	**509**	**11 073**
Habitat aidé	93 147	43	93 104			
Habitat concurrentiel	306 162	5 538	300 624	11 582	509	11 073
Autres	147	64	83			
Entrepreneurs individuels	**39 417**	**3 469**	**35 948**	**3 127**	**656**	**2 471**
Habitat aidé	12 728	3	12 725			
Habitat concurrentiel	26 636	3 466	23 170	3 127	656	2 471
Autres	53		53			
Secteur public territorial (collectivités locales)	**5 858**	**250**	**5 608**			
Opérateurs sociaux	**16 402**	**513**	**15 889**			
Habitat aidé	3 149	7	3 142			
Habitat concurrentiel	13 228	481	12 747			
Autres	25	25				
Professionnels de l'immobilier						
Habitat concurrentiel						
Autres						
Investisseurs immobiliers	**139 321**	**10 642**	**128 679**	**1 179**	**411**	**768**
Habitat aidé	125 534	5 798	119 736			
Habitat concurrentiel	11 954	4 534	7 420	1 153	411	742
Autres	1 833	310	1 523	26		26
Financements structurés						
Transports						
Grands projets						
Autres	**1 357**	**57**	**1 300**			
Total [1]	**601 811**	**20 576**	**581 235**	**15 888**	**1 576**	**14 312**
[1] dont secteur aidé	235 816	5 850	229 966			
dont secteur concurrentiel [2]	365 995	14 726	351 269	15 888	1 576	14 312

[2] L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 182,95 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.
Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts PAS garantis par l'État.

Note 3 : portefeuille titres

(en milliers d'euros)

	31/12/2009			31/12/2008	31/12/2007
	Brut	Dépréciations	Net		
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de placement [2]					
Titres cotés	189 188	- 6 859	182 329	308 328	319 218
Titres non cotés	9 492 000		9 492 000	11 334 000	10 131 200
Titres d'investissement [1] [2]					
Titres cotés	32 006 419		32 006 419	30 797 929	29 430 211
Titres non cotés	3 211 263		3 211 263	3 310 148	3 698 548
Créances rattachées	**214 620**		**214 620**	**356 716**	**325 174**
Total [3]	**45 113 490**	**- 6 859**	**45 106 631**	**46 107 121**	**43 904 351**

[1] Les parts des fonds communs de créances de ce poste représentent 21 752 157 K€ (hors créances rattachées).

[2] La valeur de marché des titres de placement se monte à 9 677 922 K€ dont 6 859 K€ de moins values latentes dépréciées (après swaps) et 2 225 K€ de plus values latentes avant swaps. Par ailleurs, aucune moins value latente n'a été comptabilisée au 31/12/2009 concernant les titres d'investissement (données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23/11/2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation »).

[3] Le portefeuille titres ne présente pas d'encours douteux.

Note 3 bis : surcotes - décotes

(en milliers d'euros)

Montants au 31/12/2009	Valeur brute	Valeur de remboursement	Différence +\-
Titres de placement			
Obligations	189 188	189 194	- 6
Autres titres à revenu fixe	9 492 000	9 492 000	
Titres d'investissement			
Obligations	13 410 525	13 383 608	26 917
Autres titres à revenu fixe	21 807 157	21 839 586	- 32 429

Note 3 ter : immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	Brut 31/12/2007	Acquisitions	Cessions/ rembourse-ments	Reclas-sement	Variation surcotes/ décotes	Variation cours de change	Brut 31/12/2008	Acquisitions	Cessions/ rembourse-ments	Reclas-sement	Variation surcotes/ décotes	Variation cours de change	Brut 31/12/2009
Titres d'investissement	33 128 759	6 345 082	- 5 983 405		1 080	616 562	34 108 078	3 248 761	- 1 939 736		2 697	- 202 119	35 217 681
Total	**33 128 759**	**6 345 082**	**- 5 983 405**		**1 080**	**616 562**	**34 108 078**	**3 248 761**	**- 1 939 736**		**2 697**	**- 202 119**	**35 217 681**
Créances rattachées	254 750						280 954						203 328
Total général	**33 383 509**	**6 345 082**	**- 5 983 405**		**1 080**	**616 562**	**34 389 032**	**3 248 761**	**- 1 939 736**		**2 697**	**- 202 119**	**35 421 009**

Note 4 : immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)

	Brut au 31/12/2008	Acquisitions 2009	Cessions 2009	Brut au 31/12/2009	Amortis-sements et dépréciations	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008	Net au 31/12/2007
Immobilisations incorporelles								
Écart incorporel/apport du CFF	119 408			119 408	119 408	0	2 480	7 816
Autres immobilisations incorporelles								
Total	**119 408**			**119 408**	**119 408**	**0**	**2 480**	**7 816**

Note 4 bis : amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)

	Montants au 31/12/2007	Dotations 2008	Reprises 2008	Montants au 31/12/2008	Dotations 2009	Reprises 2009	Montants au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles	111 592	5 336		116 928	2 480		119 408
Total	**111 592**	**5 336**		**116 928**	**2 480**		**119 408**

Note 5 : autres actifs

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Instruments conditionnels achetés	8 200	12 115	17 186
Débiteurs divers	7 222	66 612	15 732
Compte spécial de bonification	92 826	125 933	137 080
Total	**108 248**	**204 660**	**169 998**

Note 6 : comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Charges à répartir [1]			
Primes d'émission ou de remboursement } (cf. note 6 bis)	411 133	370 256	391 601
Autres charges à répartir } (cf. note 6 bis)	55 219	47 689	55 644
Autres comptes de régularisation - actif			
Charges constatées d'avance	247 944	182 736	180 783
Produits à recevoir [2]	1 984 015	2 178 293	2 427 847
Divers [3]	397 639	712 005	1 488 557
Total	**3 095 950**	**3 490 979**	**4 544 432**

[1] Les charges à répartir sont constituées des primes d'émission sur les dettes long terme et les dettes représentées par un titre. Se reporter au tableau suivant : « charges à répartir ». Les autres charges à répartir correspondent aux frais d'émission d'emprunt restant à étaler sur la durée de vie des emprunts.

[2] Dont produits à recevoir sur contrats d'échange pour 1 978 521 K€ au 31/12/2009.

[3] Dont comptes d'emprunteurs (versements en attente d'application sur comptes de prêts) et déblocages de fonds sur prêts pour le compte du Crédit Foncier : 218 613 K€ au 31/12/2009 contre 672 965 K€ en 2008 et 1 277 970 K€ en 2007.

Note 6 bis : charges à répartir

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Primes d'émission ou de remboursement			
Dettes représentées par un titre			
Obligations foncières			
Secteur aidé	2 719	3 306	4 099
Secteur non aidé	408 414	366 830	387 205
Titres des créances négociables (B.M.T.N.)		120	297
Total des primes d'émission ou de remboursement	**411 133**	**370 256**	**391 601**
Autres charges à répartir			
Frais d'émission des emprunts	55 219	47 689	55 644
Total des autres charges à répartir	**55 219**	**47 689**	**55 644**
Total des charges à répartir	**466 352**	**417 945**	**447 245**

Note 7 : dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dettes hors groupe			
À vue			
Comptes ordinaires créditeurs		9 730	
Autres sommes dues	64 505	8	50
Dettes rattachées			
Sous-total	**64 505**	**9 738**	**50**
À terme			
Emprunts à terme BDF POO3G	3 000 000	2 500 000	
Autres emprunts à terme [1]	144 660	130 278	154 148
Titres donnés en pension livrée			1 603 611
Dettes rattachées	20 718	38 228	10 025
Sous-total	**3 165 378**	**2 668 506**	**1 767 784**
Total dettes hors groupe	**3 229 883**	**2 678 244**	**1 767 834**
Dettes groupe			
À vue	1 433	16 079	559 076
À terme	3 456 112	3 163 669	2 791 037
Emprunts à terme	2 856 687	2 565 840	1 829 348
Titres donnés en pension livrée	599 425	597 829	961 689
Total dettes groupe	**3 457 545**	**3 179 748**	**3 350 113**
Total général	**6 687 428**	**5 857 992**	**5 117 947**
[1] dont secteur aidé			9 971

Note 8 : comptes créditeurs de la clientèle

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Autres dettes			
Hors groupe			
À vue			
Autres sommes dues à la clientèle	5 297	33 479	91 152
Total	**5 297**	**33 479**	**91 152**

Note 9 : dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Titres de créance négociables [1]	238 000	181 252	191 923
Dettes rattachées	3 986	6 952	5 157
TCN et dettes rattachées	**241 986**	**188 204**	**197 080**
Emprunts obligataires [2]	79 887 330	78 002 661	77 329 972
Dettes rattachées	2 069 356	1 957 400	2 064 910
Emprunts obligataires et dettes rattachées	**81 956 686**	**79 960 061**	**79 394 882**
Total général	**82 198 672**	**80 148 265**	**79 591 962**
[1] dont secteur aidé		31 252	41 923
[2] dont secteur aidé [*]	812 600	804 987	1 194 225

La totalité de ces dettes est constituée de ressources privilégiées.

[*] Les emprunts du secteur aidé comprennent un montant de 100 millions de livres sterling bénéficiant de la garantie explicite de l'État français.

Note 10 : autres passifs

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Créditeurs divers [1]	43 088	52 512	37 963
Dettes rattachées	1 732	2 116	2 598
Instruments conditionnels vendus	58	119	200
Fonds publics affectés [2]	256 071	260 470	281 333
Déposits reçus	1 251 900	424 140	184 300
Total	**1 552 849**	**739 357**	**506 394**
[2] dont secteur aidé	198 641	200 078	116 631

[1] Il comprend en 2009 l'impôt sur les sociétés dû au CFF, dans le cadre de l'intégration fiscale, pour 18 238 K€.

Note 11 : comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Autres comptes de régularisation passif			
Subventions FGAS constatées d'avance	388 385	434 175	504 348
Autres produits constatés d'avance	698 609	575 275	609 323
Charges à payer [1]	774 693	1 631 548	1 444 575
Comptes d'ajustement devises [2]	834 977	1 492 713	1 307 375
Divers [3]	67 603	164 539	388 344
Total	**2 764 267**	**4 298 250**	**4 253 965**

[1] Dont charges à payer sur contrats d'échange pour 762 121 K€ au 31/12/2009.

[2] Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises (cf. note 17).

[3] Dont comptes d'emprunteurs 1 245 K€ au 31/12/2009 contre 1 627 K€ au 31/12/2008 et 204 368 K€ au 31/12/2007 (cf. note 6).

Note 12 : provisions

(en milliers d'euros)

	31/12/2007	31/12/2008				31/12/2009			
	Solde	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Solde	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Solde
Provisions liées à l'exploitation bancaire									
Provision pour litiges	111				111				111
Provision pour litige fiscal [1]	3 680				3 680	12		3 680	12
Provision ordinaire pour l'amortissement des emprunts									
Secteur aidé									
Secteur non aidé									
Provision pour pertes sur engagements									
Provision sur instruments financiers									
Provisions liées à la couverture du risque de crédit									
Provisions pour risques potentiels sur les encours sains [2]	8 592	513	3 268		5 837	536	1 109	48	5 216
Total	**12 383**	**513**	**3 268**		**9 628**	**548**	**1 109**	**3 728**	**5 339**

[1] En 2007, la provision pour litige fiscal concerne les intérêts courus des parts de FCC de l'exercice 2005. Cette provision a été reprise au 31 décembre 2009 suite à la prescription de l'exercice concerné.

[2] cf. paragraphe 2.3.2. de l'annexe rédactionnelle.

En 2008, la dotation de 0,5 M€ concerne essentiellement la provision Neiertz. La reprise de 3,3 M€ comprend la provision dynamique pour 1,9 M€, la provision Neiertz pour 0,5 M€ et la provision sectorielle pour 0,9 M€.
En 2009, la dotation de 0,5 M€ concerne essentiellement la provision Neiertz. La reprise de 1,1 M€ comprend la provision dynamique pour 0,6 M€, la provision Neiertz pour 0,5 M€.

Note 13 : dettes subordonnées

I - Données comptables

(en milliers d'euros)

	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2007
Titres subordonnés remboursables « TSR »	2 100 000	2 100 000	2 900 000
Emprunt participant subordonné	1 350 000	1 350 000	1 350 000
Dettes rattachées	250	589	665
Total des dettes subordonnées	**3 450 250**	**3 450 589**	**4 250 665**

II - Détail des dettes subordonnées

a) Caractéristiques financières

(en milliers d'euros)

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Modalités de remboursement	Montant au 31/12/2009
Titres subordonnés remboursables « TSR » (1)	30/12/2003	30/12/2043	Euribor 3 mois + 0,5 %	IN FINE	2 100 000
Emprunt participant subordonné auprès du Crédit Foncier de France *Réaménagé le 28/06/2002*	22/10/1999	21/10/2040	TAM + 2,5 %	IN FINE	1 350 000

(1) dont 2 milliards d'euros émis le 28/12/2007, assimilables à l'émission du 30/12/2003.
En 2008, la société a racheté 800 M€ de titres subordonnés remboursables, en contrepartie d'une augmentation de capital de 770 M€, souscrite par le Crédit Foncier de France.

b) Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

› Sur l'emprunt participant subordonné

La Compagnie de Financement Foncier a la faculté de rembourser par anticipation tout ou partie de l'emprunt participant, sans indemnité.

› Sur les titres subordonnés remboursables « TSR »

Les TSR ont fait l'objet d'un placement privé auprès du Crédit Foncier et ne sont donc pas, d'un point de vue prudentiel, représentatifs de fonds propres du groupe Crédit Foncier. La Compagnie de Financement Foncier s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des TSR par remboursement. Toutefois, elle se réserve le droit de procéder à l'amortissement anticipé de ces titres par des rachats, ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des titres restant en circulation. Les TSR rachetés sont annulés. Néanmoins, et au cas où le Crédit Foncier aurait cédé ces titres à l'extérieur de son groupe, ceux-ci deviendraient représentatifs de fonds propres et leur rachat nécessiterait l'accord préalable de la Commission bancaire.

c) Conditions relatives au taux d'intérêt servi

› Sur l'emprunt participant subordonné

Afin d'assurer l'équilibre du résultat de la société, l'intérêt ne sera dû que pour autant que le résultat net de l'exercice au titre duquel est dû l'intérêt, après paiement de cet intérêt, atteigne au minimum 10 millions d'euros. En conséquence, dans l'hypothèse où le résultat avant paiement de l'intérêt serait inférieur à 10 millions d'euros, l'intérêt ne sera pas dû et ne sera pas reporté sur les exercices suivants. Dans l'hypothèse où le résultat, avant paiement de l'intérêt, serait supérieur à 10 millions d'euros mais deviendrait inférieur à cette somme après paiement de l'intérêt, cet intérêt dû sera réduit à due concurrence, et le montant de l'intérêt supérieur à l'intérêt ainsi réduit ne sera pas supporté sur les exercices suivants.

› Sur les titres subordonnés remboursables « TSR »

Les éventuels intérêts non payés sont reportés en tant que dettes chirographaires.

Note 14 : évolution des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	À nouveau 01/01/2008	Affectations	Variations de capital et de réserves		Montant au 31/12/2008	Affectations	Variations de capital et de réserves		Montant au 31/12/2009
			Dividendes payés en actions	Autres variations			Dividendes payés en actions	Autres variations	
Capital social [1]	154 000			770 000	924 000		84 000		1 008 000
Primes d'apport [1]	271 067				271 067		31 395		302 462
Réserves									
Réserve légale	15 400				15 400	3 112			18 512
Réserve générale	55 517				55 517				55 517
Réserves réglementées									
dont									
Réserves réglementées de réévaluation									
Réserves spéciales des plus-values long terme									
Report à nouveau	3 691	53 151		1	56 843	- 56 381			462
Situation nette avant résultat de l'exercice	499 675	53 151		770 001	1 322 827	- 53 269			1 384 953
Résultat de l'exercice avant répartition	53 151	- 53 151		62 231	62 231	- 62 231			175 469
Situation nette après résultat de l'exercice	552 826			832 232	1 385 058				1 560 422
Dividendes distribués						- 115 500	115 395	105	

	À nouveau 01/01/2008	Affectations	Variations de provisions		Montant au 31/12/2008	Affectations	Variations de provisions		Montant au 31/12/2009
			Dotations	Reprises			Dotations	Reprises	
Provision spéciale de réévaluation									
Autres provisions réglementées									
Provisions réglementées									
Montant des capitaux propres avant répartition	552 826			832 232	1 385 058				1 560 422

	À nouveau 01/01/2008	Affectations	Variations de FRBG		Montant au 31/12/2008	Affectations	Variations de FRBG		Montant au 31/12/2009
			Dotations	Reprises			Dotations	Reprises	
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000				20 000				20 000
Total	**572 826**			**832 232**	**1 405 058**				**1 580 422**

[1] Le capital est composé de 63 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 €, qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits en décembre 2009.

Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée à ce jour.

Au cours de l'exercice, 5 250 000 actions nouvelles ont été émises, d'une valeur nominale unitaire de 16 €.

Note 14 bis : proposition d'affectation du résultat

Au 31/12/2009 (en milliers d'euros)

Origines		
Report à nouveau		462
Résultat de l'exercice		175 469
Prélèvement sur les réserves		
Affectations		
Affectation aux réserves		
Réserve légale	8 773	
Réserve spéciale des plus values à long terme		
Autres réserves		
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau	167 158	
Totaux	**175 931**	**175 931**

Note 15 : engagements donnés

Engagements de financement

(en milliers d'euros)

	2009		2008		2007	
	Autorisations nettes	Montants non débloqués	Autorisations nettes	Montants non débloqués	Autorisations nettes	Montants non débloqués
Secteur aidé						
Engagements hors groupe						
Établissements de crédit						
Clientèle		313				
Sous-total aidé		**313**				
Secteur concurrentiel						
Engagements hors groupe						
Autres valeurs affectées en garantie [1]	7 020 087		10 449 002			
Établissements de crédit						114 824
Clientèle	110 158	2 064 127	127 012	2 822 993	364 346	8 320 233
Sous-total concurrentiel	**7 130 245**	**2 064 127**	**10 576 014**	**2 822 993**	**364 346**	**8 435 057**
Total [2]	**9 194 685**		**13 399 007**		**8 799 403**	

Les **montants non débloqués** représentent les fractions non encore débloquées sur des prêts déjà partiellement mis en place.
Les **autorisations nettes** représentent les montants des prêts autorisés n'ayant pas encore donné lieu à mise en place.

[1] Ce poste représente les actifs et titres donnés en garantie à la Banque de France, dans le cadre du pool de Gestion globale des garanties, dont 3 660 M€ de créances et 3 360 M€ de titres.

[2] Au 31 décembre 2009, les engagements douteux s'élevaient à 1 702 K€.

Les engagements de financement donnés à la clientèle diminuent en 2009, essentiellement en raison de la diminution des ouvertures de crédit permanent :

	2009	2008
Lignes de trésorerie interactives	-	305 M€
Secteur public territorial	-	-
Ouvertures de crédit permanent (encours repris d'Ixis CIB)	1 315 M€	2 012 M€
Trésor (primes d'épargne logement)	281 M€	37 M€

Note 16 : engagements reçus

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Engagements de financement			
ENGAGEMENTS HORS GROUPE			
Établissements de crédit [1]	3 442 050	7 349 674	
Sous-total	**3 442 050**	**7 349 674**	
ENGAGEMENTS GROUPE [2]	55 448	563 200	573 407
Autres valeurs reçues en garantie du groupe [6]	7 691 797	1 200 284	
Total	**11 189 295**	**9 113 158**	**573 407**
Engagements de garantie			
ENGAGEMENTS HORS GROUPE			
Établissements de crédit et assimilés [3]	3 286 211	3 384 497	2 033 029
Clientèle [4]	32 674 266	30 051 552	31 503 322
Sous-total	**35 960 477**	**33 436 049**	**33 536 351**
ENGAGEMENTS GROUPE [5]	9 527 935	11 415 551	25 106 769
Total	**45 488 412**	**44 851 600**	**58 643 120**
Engagements sur titres			
Autres titres à recevoir		542 418	
Total	**45 488 412**	**45 394 018**	**58 643 120**
Total des engagements reçus	**56 677 707**	**54 507 176**	**59 216 527**

[1] Les engagements de financement hors groupe représentent l'engagement reçu de la Banque de France au titre du pool de Gestion globale des garanties dont le montant au 31/12/2009 se monte à 3 442,0 M€ contre 7 349,6 M€ au 31/12/2008.

[2] Les engagements groupe comprennent des engagements de rachat des parts de FCC pour 55 448 K€.

(en milliers d'euros)

[3] Dont 500 805 K€ notés AA/AA- :	31/12/2008	31/12/2009
Dont garanties reçues de Créserfi	28 649	26 720
Dont garanties de rehaussement de titres reçues de sociétés d'assurance	2 865 839	2 758 783

[4] La Compagnie de Financement Foncier procède à la comptabilisation des garanties qui sont explicitement ou implicitement attachées à certains types de concours à la clientèle inscrit au bilan, compte tenu de leur caractère significatif.

Ces garanties se ventilent comme suit : (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2009
Garanties de l'État sur les prêts du secteur aidé :	1 513 553	1 179 966
Garanties de la SFGAS sur les prêts éligibles au FGAS et repris par l'État :	6 875 428	7 417 570
Garanties hypothécaires pour les prêts hypothécaires ne bénéficiant que de cette garantie :	7 568 563	8 421 825
Garanties accordées par des collectivités locales et divers :	3 427 769	2 335 822
Garanties de rehaussement de titres accordés par des États européens.		
Les garanties sont recensées depuis 2007	10 756 239	13 319 083

[5] Les engagements de garantie reçus du groupe comprennent des opérations de transfert de risque de crédit, directement ou indirectement, pour un montant de 3 074 M€ majoritairement avec un établissement européen noté AAA, ainsi que des engagements reçus d'une société de réassurance CIFG pour 2 389 M€. Ils incluent également une garantie reçue de la BPCE au titre des prêts secteur public territorial repris d'Ixis CIB pour 4 010 M€.

[6] L'information relative aux autres valeurs reçues en garantie ne figurait pas dans les comptes au 31/12/2008.

Note 17 : opérations en devises

(en milliers d'euros)

	2009		2008		2007	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
Opérations à terme						
Marchés de gré à gré [1]						
Opérations de couverture						
Swaps financiers						
Opérations de micro-couverture						
Secteur aidé	112 600	161 891	104 987	161 891	136 361	161 891
Secteur concurrentiel	19 132 965	19 918 650	21 922 494	23 330 649	18 013 606	19 295 401
Opérations de macro-couverture						
Secteur aidé						
Secteur concurrentiel						
Total des opérations de couverture	**19 245 565**	**20 080 541**	**22 027 481**	**23 492 540**	**18 149 967**	**19 457 292**
Opérations à terme (montants nominaux)	**19 245 565**	**20 080 541**	**22 027 481**	**23 492 540**	**18 149 967**	**19 457 292**
Opérations à terme (juste valeur) [2]	**- 721 838**		**- 1 473 701**		**- 1 457 834**	
Opérations au comptant			**287 418**	**315 000**		
Totaux des opérations en devises	**19 245 565**	**20 080 541**	**22 314 899**	**23 807 540**	**18 149 967**	**19 457 292**
Total	**39 326 106**		**46 122 439**		**37 607 259**	

[1] La Compagnie de Financement Foncier ne traite aucune opération à terme en devises sur les marchés organisés.
[2] Données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23/11/2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « juste valeur » et « modernisation ».

Note 18 : marchés à terme d'instruments financiers

(en milliers d'euros)

	2009		2008		2007	
	Euros [1]	Devises [2]	Euros [1]	Devises [2]	Euros [1]	Devises [2]
Marchés de gré à gré [3]						
Opérations conditionnelles						
Opérations de micro-couverture						
Achats						
Ventes	6 860		9 909		14 483	
Opérations de macro-couverture						
Achats	1 131 021		797 393		1 111 452	
Ventes						
Autres opérations conditionnelles						
Achats						
Ventes						
Opérations conditionnelles (montants nominaux)	**1 137 881**		**807 302**		**1 125 935**	
Opérations conditionnelles (juste valeur)	**14 833**		**7 667**		**8 934**	
Opérations fermes						
Opérations de micro-couverture						
Instruments de taux d'intérêt	82 273 050	292 603	78 768 347	277 314	95 242 727	333 155
Instruments de cours de change						
Autres instruments						
Opérations de macro-couverture						
Instruments de taux d'intérêt	32 127 103		34 764 781		29 444 882	
Instruments de cours de change						
Autres instruments						
Autres opérations						
Instruments de taux d'intérêt						
Instruments de cours de change						
Autres instruments [4]	3 099 031		1 944 805			
Opérations fermes (montants nominaux)	**117 499 184**	**292 603**	**115 477 933**	**277 314**	**124 687 609**	**333 155**
Opérations fermes (juste valeur) [5]	**2 593 080**	**1 218**	**1 089 259**	**1 454**	**316 290**	**7 592**
Opérations fermes et conditionnelles	**118 637 065**	**292 603**	**116 285 235**	**277 314**	**125 813 544**	**333 155**
Totaux [6] (montants nominaux)	**118 929 668**		**116 562 549**		**126 146 699**	
Totaux (juste valeur)	**2 609 131**		**1 098 380**		**332 816**	

[1] Contre-valeur euro des devises IN.

[2] Contre-valeur euro des devises OUT.

[3] La Compagnie de Financement Foncier ne traite aucune opération à terme sur instruments financiers sur les marchés organisés.

[4] Le montant de 3 099 031 K€ au 31 décembre 2009 représente une garantie reçue du Crédit Foncier sur le portefeuille de parts de RMBS inscrit à l'actif de la Compagnie de Financement Foncier. Ce portefeuille était protégé contre le risque de crédit à la suite de la mise en place par le Crédit Foncier d'une opération miroir d'un « Crédit Défault Swap ». Cette garantie ayant pris fin au cours du 1er semestre 2008, le Crédit Foncier a consenti le 15 juin 2008 une protection équivalente sur une partie du portefeuille, en s'engageant à compenser la baisse de pondération des titres en cas de dégradation de la notation par les agences en deçà des seuils A-/A3/A-.

[5] Données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23/11/2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « juste valeur » et « modernisation ».

[6] Au 31/12/2009, il n'y a pas d'encours douteux sur les opérations sur instruments financiers.

Note 19 : intérêts et produits assimilés [1][2]

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	157 774	500 523	280 421
Sur opérations avec la clientèle	1 415 662	1 621 353	1 361 388
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 849 901	2 184 572	1 839 978
Autres intérêts et produits assimilés	27 183	78 508	13 178
Total	**4 450 520**	**4 384 956**	**3 494 965**
[1] dont produits du secteur aidé	121 359	168 723	198 380

[2] dont 6 K€ au titre des reprises de décotes sur créances restructurées à des conditions hors marché.

Note 20 : intérêts et charges assimilées [1]

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 217 743	- 235 375	- 116 378
Sur opérations avec la clientèle	- 83 793	- 1	- 5 416
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 3 263 368	- 3 739 597	- 3 043 014
Relatives aux dettes subordonnées	- 87 797	- 222 611	- 131 109
Autres intérêts et charges assimilées	- 439 509	- 13 132	- 15 694
Total	**- 4 092 210**	**- 4 210 716**	**- 3 311 611**
[1] dont charges du secteur aidé	103 652	- 138 386	- 161 091

Note 21 : commissions nettes

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Produits	**41 447**	**38 443**	**43 425**
Sur opérations avec les établissements de crédit			2
Sur opérations avec la clientèle	21 881	34 420	22 088
Transfert de charges/frais d'émission d'emprunts	19 465	3 899	21 169
Relatifs aux opérations sur titres	101		
Autres commissions		124	166
Charges	**- 26 350**	**- 7 895**	**- 24 707**
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 868	- 1 110	- 607
Sur opérations avec la clientèle		- 10	- 126
Relatives aux opérations sur titres [1]	- 22 050	- 4 208	- 21 416
Relatives aux opérations sur moyens de paiement			
Autres commissions	- 3 432	- 2 567	- 2 558
Solde net	**15 097**	**30 548**	**18 718**
[1] dont frais d'émission des emprunts	19 465	4 208	21 416

Note 22 : gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Opérations de change et d'arbitrage	**- 223**	**889**	**- 1 501**
Gains sur opérations de change et d'arbitrage [1]	2 259	70 302	476
Pertes sur opérations de change et d'arbitrage [1]	- 2 482	- 69 413	- 1 977
Opérations sur instruments financiers à terme			
Produits sur instruments financiers à terme			
Charges sur instruments financiers à terme			
Reprises provisions pertes latentes sur instruments de taux			
Dotations provisions pertes latentes sur instruments de taux			
Solde net	**- 223**	**889**	**- 1 501**

[1] En 2008, le bénéfice de change comprend une soulte de change de 67 198 K€, liée à la résiliation des *swaps* de devises de Lehman Brothers. Elle est compensée par une perte de change du même montant.

Note 23 : gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Reprises de provisions pour dépréciation	3 571	737	179
Dotations aux provisions pour dépréciation [1]	- 1 980	- 8 271	- 1 090
Solde net	**1 591**	**- 7 534**	**- 911**

[1] En 2008, la dotation aux provisions pour dépréciation concerne les obligations AYT CEDULA 4 % et CRH 5 %. Le stock de dépréciation de ces titres s'élève à 8 450 K€ dont 7 798 K€ pour les obligations AYT CEDULA 4 %.

Note 24 : autres produits d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Reprises de provisions liées aux opérations bancaires			
Excéd. reprises/dot. provision pour amortiss. des emprunts			
Provision pour litiges d'exploitation bancaire			
Autres produits d'exploitation bancaire			
Transferts de charges d'exploitation			
* Commissions flat sur les prêts PAS			
Autres produits divers d'exploitation bancaire [1]	2 917	2 350	2 258
Total	**2 917**	**2 350**	**2 258**
[1] dont boni sur commissions PAS reçus du FGAS	2 003	1 943	1 886

À la suite de l'arrêt du système de garantie du FGAS, la société a reçu du FGAS des boni sur commissions flat des PAS pour les générations 1993 à 2002.

Note 25 : autres charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Dotations aux provisions liées aux opérations bancaires			
Provision pour litiges d'exploitation bancaire			
Autres charges d'exploitation bancaire			
Commissions sur prêts PAS et PTZ payés au FGAS			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	- 11 934	- 11 854	- 11 062
Amortissement des commissions flat/prêts PAS			
Amortissement/compte correcteur PC PAS	- 772	- 1 680	- 3 133
Autres charges diverses d'exploitation bancaire	- 2 954	- 372	- 63
Total	**- 15 660**	**- 13 906**	**- 14 258**

Note 26 : charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Charges de personnel	- 495	- 200	- 77
Impôts et taxes	- 12 847	- 8 657	- 8 222
Services extérieurs	- 4 412	- 3 989	- 3 604
Charges refacturées par le Crédit Foncier de France	- 79 566	- 87 846	- 85 849
Total	**- 97 320**	**- 100 692**	**- 97 752**

N.B. : le montant global des rémunérations perçues par les organes de direction au titre de l'exercice 2009 s'élève à 315 K€ contre 137 K€ pour 2008.

Note 27 : coût du risque

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Dépréciations, provisions et pertes sur créances	**- 5 316**	**1 972**	**- 5 703**
Dotations aux dépréciations et provisions (cf. note 27 bis)	- 6 407	- 4 774	- 12 316
Reprises de dépréciations et de provisions non utilisées	2 642	13 060	7 771
Pertes non couvertes par des dépréciations et des provisions [1]	- 1 551	- 6 314	- 1 158
Dont décotes sur créances restructurées			
Pertes provisionnées sur créances irrécouvrables			
Pertes couvertes par des dépréciations et des provisions	- 1 707	- 681	- 1 256
Reprises de dépréciations et de provisions utilisées	1 707	681	1 256
Récupérations sur créances amorties [2]	**1 189**	**2 018**	**2 703**
Solde net	**- 4 127**	**3 990**	**- 3 000**
[2] dont récupérations au titre du compte correcteur	10	1 364	2 033

[1] En 2008, les pertes non couvertes comprennent une perte nette de - 4 959 K€, liée à la cession au Crédit Foncier de la créance sur Lehman Brothers, au titre des soultes de *swaps*.

Note 27 bis : dotations aux dépréciations et aux provisions sur créances

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Dépréciations sur créances douteuses	**- 5 871**	**- 4 261**	**- 8 093**
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	- 5 871	- 4 261	- 8 093
Provisions - coût du risque	**- 536**	**- 513**	**- 4 223**
Provision pertes et charges sur engagements			
Provisions liées à un risque de contrepartie [1]	- 536	- 513	- 4 223
Total	**- 6 407**	**- 4 774**	**- 12 316**

[1] En 2009, dotation de 112 K€ à la provision dynamique clientèle et de 424 K€ à la provision Neiertz.
En 2008, dotation de 83 K€ à la provision dynamique clientèle et de 430 K€ à la provision Neiertz.
En 2007, dotation de 3 035 K€ à la provision dynamique clientèle et de 988 K€ à la provision sectorielle.

Note 27 ter : reprises de dépréciations et de provisions sur créances

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Dépréciations sur créances douteuses	**3 193**	**10 472**	**7 022**
Dépréciations sur opérations établissements de crédit			
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	3 193	10 472	7 022
Provisions - coût du risque	**1 157**	**3 268**	**2 005**
Provision pertes et charges sur engagements			
Provisions liées à un risque de contrepartie [1]	1 157	3 268	2 005
Total	**4 350**	**13 740**	**9 027**

[1] En 2007, reprise de 1 146 K€ de la provision dynamique établissement de crédit et reprise de 859 K€ de la provision Neiertz.
En 2008, reprise de 1 854 K€ de la provision dynamique clientèle, reprise de 459 K€ de la provision Neiertz et reprise de 955 K€ de la provision sectorielle.
En 2009, reprise de 488 K€ de la provision dynamique clientèle, reprise de 609 K€ de la provision Neiertz, reprise de 12 K€ de la provision sectorielle et reprise de 48 K€ de la provision dynamique sur titres.

Note 28 : opérations avec les entreprises liées et autres participations

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2009	Entreprises liées		Autres participations	Total
	Groupe [1]	Hors Groupe		
Créances sur les établissements de crédit				
À vue	169 390			169 390
À terme	10 144 050			10 144 050
Dettes envers les établissements de crédits				
À vue	1 433			1 433
À terme	2 856 687			2 856 687
Titres donnés en pension livrée	599 425			599 425
Engagements donnés				
De financement				
De garantie				
Engagements reçus				
De financement	55 448			55 448
De garantie	9 527 935			9 527 935
Opérations sur titres				
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 429 900			10 429 900
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées	3 450 250			3 450 250

[1] La notion de groupe retenue fait référence au périmètre de consolidation auquel appartient la Compagnie de Financement Foncier.
La Société est intégrée globalement dans les comptes consolidés du Crédit Foncier, lui-même consolidé par le Groupe BPCE.
En conséquence, le groupe ainsi appréhendé représente l'ensemble des entités intégrées globalement et proportionnellement par le Groupe BPCE.

Note 29 : état des positions de change

Recommandation C.O.B. 89.01

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2009	$ australien	$ canadien	$ US	$ Hong Kong	Livres sterling	Francs suisses	Yen	Forint Hongrois	Autres [1]	Total
Bilan										
Actifs financiers	17 479	97 020	3 355 797	1 131	160 526	1 538 274	1 935 007	9 534	34	7 114 802
Passifs financiers	841 949	471 774	4 274 108	29 689	1 706 268	3 865 795	1 347 695	75		12 537 353
Différentiel bilan (I)	**- 824 470**	**- 374 754**	**- 918 311**	**- 28 558**	**- 1 545 742**	**- 2 327 521**	**587 312**	**9 459**	**34**	**- 5 422 551**
Hors-bilan										
Engagements reçus	824 588	511 634	5 660 546	28 556	1 869 918	5 136 816	2 100 616			16 132 674
Engagements donnés		136 832	4 741 588		324 146	2 808 422	2 687 881	9 467		10 708 336
Différentiel hors-bilan (II)	**824 588**	**374 802**	**918 958**	**28 556**	**1 545 772**	**2 328 394**	**- 587 265**	**- 9 467**		**5 424 338**
Différentiel global (I) + (II)	**118**	**48**	**647**	**- 2**	**30**	**873**	**47**	**- 8**	**34**	**1 787**

Les actifs financiers sont constitués des créances sur les établissements de crédit, des créances sur la clientèle.
Les passifs financiers comprennent des dettes envers les établissements de crédit, les comptes créditeurs de la clientèle, les dettes représentées par un titre.
Position de change : seules ont été retenues dans le tableau ci-dessus les opérations effectuées par la Compagnie de Financement Foncier pour son propre compte, à l'exclusion des opérations réalisées pour le compte de l'État, au titre du secteur aidé.
[1] Couronne danoise et dollar néo-zélandais.

Note 30 : état des positions : risque de liquidité

Recommandation C.O.B. 89.01

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2009	Durée résiduelle					
	< 3 mois	3M < D < 6M	6M < D < 1A	1A < D < 5A	> 5ans	Total [2]
Bilan						
Actifs financiers [1]	**4 536 187**	**7 735 634**	**1 060 948**	**10 202 409**	**67 591 683**	**91 126 861**
Créances sur les établissements de crédit	2 600 265	6 340 266	397	413 991	2 384 421	11 739 340
Créances sur la clientèle	1 242 383	1 219 027	1 054 622	7 656 205	23 323 273	34 495 510
Obligations et autres titres à revenu fixe	693 539	176 341	5 929	2 132 213	41 883 989	44 892 011
Prêts subordonnés à terme						
Passifs financiers	**4 770 231**	**5 485 980**	**4 566 837**	**27 411 788**	**47 916 579**	**90 151 415**
Dettes envers les établissements de crédit	53 650	45 245	3 004 984	713 835	2 758 371	6 576 085
Comptes créditeurs de la clientèle						
Dettes représentées par un titre :	4 716 581	5 440 735	1 561 853	26 697 953	41 708 208	80 125 330
Bons de caisse						
Titres du marché interbancaire						
Titres des créances négociables				88 000	150 000	238 000
Obligations	4 716 581	5 440 735	1 561 853	26 609 953	41 558 208	79 887 330
Autres dettes constituées par des titres						
Dettes subordonnées à terme					3 450 000	3 450 000
Différentiel bilan (I)	**- 234 044**	**2 249 654**	**- 3 505 889**	**- 17 209 379**	**19 675 104**	**975 446**
Hors-bilan						
Engagements donnés		530 757	1 642 139			2 172 896
Engagements reçus	3 442 050				55 448	3 497 498
Différentiel hors-bilan (II)	**3 442 050**	**- 530 757**	**- 1 642 139**		**55 448**	**1 324 602**
Différentiel global (I) + (II)	**3 208 006**	**1 718 897**	**- 5 148 028**	**- 17 209 379**	**19 730 552**	**2 300 048**
Positions conditionnelles	7 598		33 049	432 888	664 346	1 137 881

[1] Parmi les actifs financiers de la Compagnie de Financement Foncier, nous avons recensé 33,41 Md€ de titres et prêts répondant aux critères d'éligibilité au refinancement de la Banque centrale européenne.

[2] La différence avec les montants figurant au bilan s'explique essentiellement par les créances impayées, les créances douteuses et les créances rattachées.

Note 31 : résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)

Nature des indications	2005	2006	2007	2008	2009
I) Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	110 000 000	132 000 000	154 000 000	924 000 000	1 008 000 000
b) Nombre d'actions émises	6 875 000	8 250 000	9 625 000	57 750 000	63 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
II) Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 587 600 757	3 130 988 425	3 538 236 200	4 418 771 642	4 496 251 634
b) Résultat avant impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	145 122 712	97 226 016	87 143 909	90 537 323	262 947 662
c) Impôt sur les bénéfices	58 377 265	29 434 298	28 416 863	24 784 463	87 771 828
d) Incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Résultat après impôt, incidence de la participation au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	85 935 735	62 342 078	53 151 105	62 231 116	175 469 326
f) Montant des bénéfices distribués	87 518 750	83 325 000	Néant	115 500 000	
III) Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice mais avant dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	12,62	8,22	6,10	1,14	2,77
b) Résultat après impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	12,50	7,56	5,52	1,08	2,79
c) Dividende versé à chaque action	12,73	10,10	Néant	2,00	
IV) Personnel					
a) Nombre de salariés	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif
Catégorie cadres	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif
Catégorie employés et maîtrise	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Montant de la masse salariale	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif

Note 32 : bilans sociaux résumés pour les cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Actif					
Caisse, banques centrales, CCP	4 421	20 024		4 725	2 363
Effets publics et valeurs assimilées					
Créances sur les établissements de crédit	12 745 566	9 806 259	9 827 024	6 049 202	4 581 545
Opérations avec la clientèle	37 183 708	36 311 095	35 943 673	25 643 525	23 032 980
Portefeuille titres	45 106 631	46 107 121	43 904 351	35 794 541	27 646 424
Immobilisations		2 480	7 816	14 070	21 540
Autres actifs	108 248	204 660	169 998	209 977	168 528
Comptes de régularisation	3 095 950	3 490 979	4 544 432	2 974 849	1 950 224
Total de l'actif	**98 244 524**	**95 942 618**	**94 397 294**	**70 690 889**	**57 403 604**
Passif					
Banques centrales, CCP					
Dettes envers les établissements de crédit	6 687 428	5 857 992	5 117 947	1 466 703	1 282 971
Opérations avec la clientèle	5 297	33 479	91 152	122 416	29 914
Dettes représentées par un titre	82 198 672	80 148 265	79 591 962	61 930 552	50 041 539
Autres passifs	1 552 849	739 357	506 394	1 600 475	1 069 712
Comptes de régularisation	2 764 267	4 298 250	4 253 965	2 790 141	2 260 244
Provisions	5 339	9 628	12 383	10 377	11 134
Dettes subordonnées	3 450 250	3 450 589	4 250 665	2 250 550	2 250 491
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Provisions réglementées et subventions d'investissements					
Capital, réserves et report à nouveau	1 384 953	1 322 827	499 675	437 333	351 663
Résultat de l'exercice	175 469	62 231	53 151	62 342	85 936
Total du passif	**98 244 524**	**95 942 618**	**94 397 294**	**70 690 889**	**57 403 604**
Hors-bilan					
Engagements donnés					
De financement	2 174 598	2 950 005	8 799 403	1 714 692	614 870
De garantie					
Total engagements donnés	**2 174 598**	**2 950 005**	**8 799 403**	**1 714 692**	**614 870**
Engagements reçus [1]	**56 677 707**	**54 507 176**	**59 216 527**	**24 067 501**	**21 993 659**
Engagements réciproques					
Achats et ventes de devises	39 326 106	46 122 439	37 607 259	29 198 318	23 889 538
Opérations de prêts ou d'emprunts de devises					
Instruments financiers à terme non dénoués	118 929 668	116 562 549	126 146 699	85 813 638	72 729 810
Total engagements réciproques	**158 255 774**	**162 684 988**	**163 753 958**	**115 011 956**	**96 619 348**

[1] L'information relative aux autres valeurs reçues en garantie ne figurait pas dans les comptes au 31/12/2008.

Note 33 : passif privilégié/non privilégié

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Ressources privilégiées	**83 945 847**	**83 398 704**	**82 538 701**
Dettes envers les établissements de crédit	149 545	165 469	207 325
Dettes représentées par un titre	82 198 672	80 148 265	79 591 962
Sommes dues au titre des instruments financiers à terme	1 596 367	3 026 085	2 681 430
Sommes dues au titre du contrat prévu par l'article L. 515-22 du Code monétaire et financier	1 263	58 885	57 984
Dettes résultant de frais annexes mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 515-19 du Code monétaire et financier			
Ressources non privilégiées	**14 298 677**	**12 543 914**	**11 858 593**
Dettes chirographaires	8 537 336	6 905 369	6 129 656
Dettes subordonnées et assimilées dont :	4 175 580	4 223 859	5 143 728
Titres subordonnés remboursables	2 100 141	2 100 407	2 900 424
Emprunt participant	1 350 108	1 350 181	1 350 239
Capitaux propres et provisions	1 585 761	1 414 686	585 209
Total passif	**98 244 524**	**95 942 618**	**94 397 294**

Note 34 : grands équilibres du secteur aidé

Bilan

(en milliers d'euros)

Actif	2009	2008	2007	Passif	2009	2008	2007
				Dettes interbancaires			9 974
Crédits	1 209 580	1 539 123	1 948 807	Comptes créditeurs de la clientèle	203	2 859	896
				Dettes représentées par un titre	837 360	861 113	1 273 311
Autres actifs	92 826	126 069	138 238	Autres passifs	25 836	31 533	36 880
Compte spécial de bonification	*92 826*	*126 069*	*138 238*				
Comptes de régularisation actif	26 538	24 073	17 576	Comptes de régularisation passif	59 168	112 741	128 429
CSB - Différences de change et de taux				*CSB - Différences de change et de taux garanties par l'État*	*72*	*72*	*87*
Autres comptes de régularisation actif	*26 538*	*24 073*	*17 576*	*Autres comptes de régularisation passif*	*59 096*	*112 669*	*128 342*
				Fonds publics affectés	198 640	200 076	218 982
				Subventions	*59 120*	*75 037*	*94 593*
				Fonds de garantie	*139 520*	*125 039*	*124 389*
Trésorerie				Trésorerie	207 737	480 943	436 149
Total	1 328 944	1 689 265	2 104 621		1 328 944	1 689 265	2 104 621

(en milliers d'euros)

Hors-bilan							
	2009	2008	2007		2009	2008	2007
Engagements reçus				Engagements donnés			
Garanties de l'État	1 179 966	1 513 553	1 976 056	Montants de prêts non débloqués	313		8

(en milliers d'euros)

Engagements réciproques			
	2009	2008	2007
Engagements sur instruments financiers à terme			
Instruments de couverture de taux			
micro-couverture			
macro-couverture	1 100 000	1 100 000	500 000
Instruments de couverture de change			
micro-couverture			
devises à recevoir	112 600	104 987	136 361
devises à livrer	- 161 891	- 161 891	- 161 891

Note 35 : tableau des flux de trésorerie

1. Principes

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie, provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte : le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux dépréciations, provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Les opérations sur le capital sans flux de trésorerie ou sans incidence sur le résultat, sont neutres : paiement du dividende en actions, dotation d'une provision par imputation sur le report à nouveau.
La répartition des activités de la Compagnie de Financement Foncier entre les catégories d'exploitation, d'investissement et de financement tient compte de son statut de société de crédit foncier.

Les activités d'exploitation comprennent :
› l'acquisition de prêts éligibles ;
› l'acquisition de parts de titrisation, de titres d'entités publiques ;
› l'émission d'obligations foncières et d'autres ressources à long terme, non subordonnées.

Les activités de financement incluent :
› les dividendes versés en numéraire ;
› l'émission et le remboursement d'emprunts subordonnés.

La trésorerie est définie selon les normes du Conseil national de la comptabilité. Elle comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France, aux CCP et chez les établissements de crédit.

2. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Activités d'exploitation			
Résultat de l'exercice	175 469	62 231	53 151
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 479	5 336	6 250
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	2 649	- 6 703	- 3 702
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement	- 1 591	7 534	911
Dotations nettes aux provisions/crédits	- 4 289	- 2 755	2 007
Gains nets sur la cession d'immobilisations			
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	- 232 400	- 345 608	725 427
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	- 4 134 181	45 239	- 13 163 823
Flux de trésorerie sur titres de placement	1 969 589	- 1 199 443	- 2 664 530
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	- 1 928 285	- 268 051	- 5 328 654
Flux sur autres actifs	405 953	746 716	- 645 166
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	833 009	639 399	3 603 427
Émissions nettes d'emprunts	1 941 416	662 019	17 112 679
Flux sur autres passifs	716 868	9 640	- 903 607
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	**- 253 314**	**355 554**	**- 1 205 630**
Activités d'investissement			
Flux liés à la cession de :			
Actifs financiers			
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements pour l'acquisition de :			
Actifs financiers			
Immobilsations corporelles et incorporelles			
Flux net provenant d'autres activités d'investissement			
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement			
Activités de financement			
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions	115 395	770 000	83 325
Dividendes versés	- 115 500		- 83 325
Émissions nettes de dettes subordonnées		- 800 000	2 000 000
Autres			
Trésorerie nette due aux activités de financement	**- 105**	**- 30 000**	**2 000 000**
Variation nette de la trésorerie	**- 253 419**	**325 554**	**794 370**
Trésorerie à l'ouverture	1 227 734	902 180	107 810
Trésorerie à la clôture	974 315	1 227 734	902 180
Net	- 253 419	325 554	794 370
Caisse	4 421	20 024	
Effets publics			
Créances à vue établissements de crédit	969 894	1 207 710	902 180
Total	**974 315**	**1 227 734**	**902 180**

Note 36 : honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Exercices couverts : 2008 et 2009

(en milliers d'euros)

	Commissaire : KPMG				Commissaire : PricewaterhouseCoopers			
	Montant (TTCND)		%		Montant (TTCND)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	191	180	83 %	83 %	191	180	87 %	83 %
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur	38	36	17 %	17 %	29	36	13 %	17 %
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**229**	**216**	**100 %**	**100 %**	**220**	**216**	**100 %**	**100 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous-total								
Total	**229**	**216**	**100 %**	**100 %**	**220**	**216**	**100 %**	**100 %**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires

Compagnie de Financement Foncier
Siège social : 19, rue des Capucines - 75001 Paris
Capital social : 1 008 000 000 €

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :
› le contrôle des comptes annuels de la Compagnie de Financement Foncier, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
› la justification de nos appréciations ;
› les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit
Votre société constitue des dépréciations et des provisions destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tel que décrit dans les notes II-3.1 et II-3.2 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques de contrepartie non affectés.

Valorisation des titres et instruments financiers
Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes II-5 et II-10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et aux instruments financiers détenus. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2010

KPMG Audit ***Département de KPMG S.A.***	**PricewaterhouseCoopers Audit**
Rémy TABUTEAU *Associé*	Jean-Baptiste DESCHRYVER *Associé*

Éléments de calcul du ratio de couverture au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

Éléments d'actif venant en couverture des ressources privilégiées	Code poste	Valeurs nettes	Pondération en %	Montants pondérés
I. Éléments particuliers d'actif				
Prêts cautionnés pour lesquels l'émetteur de la caution bénéficie d'une notation inférieure au 2e meilleur échelon de qualité de crédit	201			
Parts de fonds commun de créances bénéficiant d'une notation inférieure au 2e meilleur échelon de qualité de crédit	202	408 549		
Dont :				
parts de FCC répondant aux conditions du II de l'article R. 515-4 du CMF	2021			
parts de FCC répondant aux conditions du III de l'article R. 515-4 du CMF	2022			
Prêts cautionnés pour lesquels l'émetteur de la caution bénéficie du 2e meilleur échelon de qualité de crédit	203		50 %	
Parts de fonds commun de créances bénéficiant du 2e meilleur échelon de qualité de crédit	204	1 327 393	50 %	663 697
Dont :				
parts de FCC répondant aux conditions du II de l'article R. 515-4 du CMF	2041			
parts de FCC répondant aux conditions du III de l'article R. 515-4 du CMF	2042			
Immobilisations résultant de l'acquisition des immeubles au titre de la mise en jeu d'une garantie	205		50 %	
Titres et valeurs sûrs et liquides	206	9 454 353	100 %	9 454 353
Dont :				
Créances sur des établissements de crédit bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit	2061	9 111 598		
Créances sur des établissements de crédit de l'Espace économique européen bénéficiant du 2e meilleur échelon de qualité de crédit et de durée résiduelle ne dépassant pas 100 jours répondant au 3e paragraphe de l'article R. 515-7	2062			
Titres	2063	332 338		
Créances rattachées à ces éléments	2064	10 417		
Dont :				
Créances liées aux titres, sommes et valeurs reçues en garantie au titre du 2e paragraphe de l'article R. 515-7	2065	1 251 900		
II. Autres éléments d'actif				
Autres éléments d'actif de la classe 1	211	4 421	100 %	4 421
Éléments d'actif de la classe 2	212	40 814 557	100 %	40 814 557
Dont :				
Prêts hypothécaires	2121	19 969 763		
Dont prêts hypothécaires également garantis par le FGAS	2121a	7 319 550		
Dont prêts hypothécaires également garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance	2121b	5 190		
Dont prêts hypothécaires également garantis par une personne publique	2121c	1 074 668		
Prêts cautionnés pour lesquels l'émetteur de la caution bénéficie du meilleur échelon de qualité de crédit	2122	497 653		
Expositions sur des personnes publiques	2123	20 329 122		
Dont expositions visées au 5e paragraphe de l'article L. 515-15 du CMF	2123a			
Autres éléments de la classe 2	2124	18 020		

(suite du tableau p. 77)

Éléments d'actif de la classe 3 :	213	46 235 251	100 %	46 235 251
Dont :				
Parts de fonds commun de créances bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit	2131	20 039 335		
parts de FCC répondant aux conditions du II et IV de l'article R. 515-4 du CMF	2131a	13 142 252		
parts de FCC répondant aux conditions du III et IV de l'article R. 515-4 du CMF	2131b	374 032		
parts de FCC répondant aux conditions du II de l'article R. 515-4 du CMF et ne répondant pas au IV de l'article R. 515-4 du CMF	2131c			
parts de FCC répondant aux conditions du III de l'article R. 515-4 du CMF et ne répondant pas au IV de l'article R. 515-4 du CMF	2131d			
parts de FCC composées à hauteur de 90 % au moins telles que définies dans l'article L. 515-15	2131e	6 523 052		
Expositions sur des personnes publiques	2132	13 946 092		
Dont expositions visées au 5e paragraphe de l'article L. 515-15 du CMF	2132a			
Billets à ordre régis par les articles L. 313-42 et suivants du CMF	2133	9 045 626		
Autres éléments de la classe 3	2134	3 204 197		
Éléments d'actif de la classe 4	214		100 %	
Dont :				
Expositions sur des personnes publiques	2141			
Autres éléments de la classe 4	2142			
Opérations venant en déduction des actifs :				
Sommes reçues de la clientèle en attente d'imputation, portées au passif	215		100 %	
Opérations de pensions livrées : titres donnés en pension	216	- 551 469	100 %	- 551 469
Opération collatérale : POOL 3G	217	- 3 434 955	100 %	- 3 434 955
Encours en dépassement de quotité	218	- 452 140	100 %	- 452 140
Pour information : actifs venant en déduction des fonds propres				
Total des montants pondérés des éléments d'actif (230 = 201 + 202 + 203 + 204 + 205 + 206 + 211 + 212 + 213 + 214 + 215 + 216 + 217 + 218) R	**230**			**92 733 715**
Ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-19 du Code monétaire et financier : éléments du passif	**Code poste**			**Montants**
I. Ressources privilégiées provenant d'établissements de crédit	**101**			**149 545**
Dont montant nominal	101a			144 659
II. Ressources privilégiées provenant de la clientèle				
Clientèle financière	102			
Clientèle non financière	103			
Sous-total	**104**			
Dont montant nominal	104a			
Dont nominal des obligations foncières et autres ressources privilégiées échues en instance de règlement	104b			

III. Titres bénéficiant du privilège				
Obligations foncières	115			79 887 330
Titres de créances négociables	116			238 000
Autres titres bénéficiant du privilège	117			
Dettes rattachées à ces titres	118			2 073 342
Sous-total	**119**			**82 198 672**
Dont montant nominal	119a			80 125 329
IV. Sommes dues au titre du contrat prévu à l'article L. 515-22 du Code monétaire et financier	**125**			**1 263**
V. Sommes dues au titre des instruments financiers à terme bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-19 du CMF	**126**			**1 596 366**
Dont impact des variations de change sur le nominal des ressources privilégiées	126a			560 580
VI. Dettes résultant des frais annexes mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 515-19 du Code monétaire et financier	**127**			
Ressources privilégiées (T) (140 = 101 + 104 + 119 + 125 + 126 + 127)	140			83 945 846
Montant nominal ressources privilégiées (141 = 101A + 104A + 104B + 119A + 126A)	141			80 830 569
RATIO DE COUVERTURE (avec 2 décimales) (R/T*100)	**240**			**110,47 %**

Éléments de calcul du ratio de couverture

(en milliers d'euros)

Respect des limites relatives à la composition des actifs	Code poste	Montant retenus	Seuil réglementaire	% constaté
Total de l'actif net	300	98 244 524		
Montant nominal des ressources privilégiées	141	80 830 569		
Total des prêts cautionnés (201 + 203 + 2122) + prêts cautionnés mobilisés classés en billets à ordre ou en valeur de remplacement/actif net (300)	301	1 510 453	35 %	1,54 %
Billets à ordre (2133)/actif net (300)	302	9 045 626	10 %	9,21 %
Total des parts de FCC répondant aux conditions du III article R. 515-4 du CMF et ne répondant pas au IV de l'article R. 515-4 du CMF (2022 + 2042 + 2131d)/montant nominal des ressources privilégiées (141)	303		20 %	
Total des parts de FCC répondant aux conditions du II article R. 515-4 du CMF et ne répondant pas au IV de l'article R. 515-4 du CMF (2021 + 2041 + 2131c)/montant nominal des ressources privilégiées (141)	304		20 %	
Total des expositions visées au 5e paragraphe de l'article L. 515-15 du CMF (2123a + 2132a)/montant nominal des ressources privilégiées (141)	305		20 %	
Actifs sûrs et liquides (206 - 2065)/montant nominal des ressources privilégiées (141)	306	8 202 453	15 %	10,15 %

Ratio de couverture : éléments de calcul des montants éligibles au refinancement par des ressources privilégiées au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

Éléments de calcul des montants éligibles au refinancement par des ressources privilégiées	Code poste	Encours (a)	Valeurs des biens financés ou apportés en garantie	Montants éligibles au refinancement par des ressources privilégiées	Montants en dépassement
Prêts hypothécaires et prêts cautionnés hors prêts transférés à la création de la Compagnie de Financement Foncier en 1999	**410**	**17 480 732**		**17 243 851**	**236 881**
Prêts dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées est le capital restant dû	411	13 553 005		13 553 005	
Prêts dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées est le produit de la valeur du bien financé ou apporté en garantie et d'une quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier	412	3 927 727	4 498 838	3 690 846	236 881
dont :					
Prêts dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées ne peut être supérieur à 60 % de la valeur des biens financés ou apportés en garantie	412a	14 088	15 211	9 127	4 961
Prêts dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées ne peut être supérieur à 80 % de la valeur du bien apporté financé ou apporté en garantie	412b	3 414 669	4 009 537	3 207 629	207 039
Prêts dont le montant éligible au refinancement peut représenter 100 % de la valeur du bien financé ou apporté en garantie	412c	498 970	474 090	474 090	24 880
Billets à ordre	**420**	**9 029 890**		**8 814 631**	**215 259**
Billets à ordre dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées est le capital restant dû des créances mobilisées	421	5 086 744		5 086 744	
Billets à ordre garantis par des créances mobilisées dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées est le produit de la valeur du bien financé ou apporté en garantie et d'une quotité visée à l'article R. 313-20 et suivants du Code monétaire et financier	422	3 943 147	4 542 151	3 727 888	215 259
dont :					
Billets à ordre garantis par des créances mobilisées dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées ne peut être supérieur à 60 % de la valeur du bien financé ou apporté en garantie	422a				
Billets à ordre garantis par des créances mobilisées dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées ne peut être supérieur à 80 % de la valeur du bien financé ou apporté en garantie	422b	3 450 849	4 071 318	3 257 054	193 795
Billets à ordre garantis par des créances mobilisées dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées ne peut être supérieur à 90 % de la valeur du bien financé ou apporté en garantie	422c				
Billets à ordre garantis par des créances mobilisées dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées peut représenter 100 % de la valeur du bien financé ou apporté en garantie	422d	492 298	470 833	470 833	21 465

(en milliers d'euros)

Éléments de calcul des montants éligibles au refinancement par des ressources privilégiées et des dépassements	Code poste	Encours (a)	Quotité moyenne à l'origine pondérée par l'encours des parts à la date de calcul (b)	Montants éligibles au refinancement par des ressources privilégiées	Montants en dépassement
Parts et titres de créances émis par un fonds commun de créances ou une entité similaire acquis depuis le 11 mai 2007 dont les prêts répondent aux caractéristiques définies au I de l'article L. 515-14	**430**	**3 653 511**		**3 634 738**	**18 773**
Parts de fonds dont l'encours émis à l'exclusion des parts spécifiques constitue le montant refinancé par des ressources privilégiées	431	2 890 264		2 890 264	
Parts de fonds dont la somme des capitaux restant dus des prêts du fonds majoré des liquidités constitue le montant refinancé par des ressources privilégiées	432				
Parts de fonds dont le montant refinancé par des ressources privilégiées est égal au produit de la valeur des biens financés ou apportés en garantie des prêts figurant à l' actif des FCC par les quotités visées à l'article R. 515-2 du C.M.F., majoré des liquidités du fonds commun de créances ou entité similaire	433	835 400	81,82 %	816 627	18 773
dont :					
Parts de fonds dont les actifs sont constitués de prêts dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées ne peut être supérieur à 60 % de la valeur du bien financé ou apporté en garantie	4331				
Parts de fonds dont les actifs sont constitués de prêts dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées ne peut être supérieur à 80 % de la valeur du bien financé ou apporté en garantie	4332	835 400	81,82 %	818 627	18 773
Parts de fonds dont les actifs sont constitués de prêts dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées peut représenter 100 % de la valeur du bien financé ou apporté en garantie	4333				
Total des montants en dépassement (poste 440 = 410 + 420 + 430)	**440**				**470 913**

(a) Il s'agit des capitaux restant dus pour les prêts cédés, des capitaux mobilisés pour les billets à ordre et le montant des parts de fonds à la date de calcul.

(b) Les quotités moyennes des parts de fonds sont celles constatées lors du lancement du fonds ou de l'entité similaire, le cas échéant lors d'un rechargement ultérieur ou lors de l'inscription des parts à l'actif de la société de crédit foncier.

Attestation du responsable du document de référence

Personne responsable de l'information financière

Monsieur Thierry DUFOUR
Président-directeur général

Compagnie de Financement Foncier
Adresse : 4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont
Téléphone : 01 57 44 92 12
Télécopie : 01 57 44 92 88

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et les informations qui relèvent du rapport de gestion figurant dans le tome 2 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Charenton-le-Pont, le 31 mars 2010

Le Président-directeur général de la Compagnie de Financement Foncier
Thierry DUFOUR

Conception, création, réalisation :

edep

Illustrations : Studio Impresarios/Caroline Matter
Crédit photos : Stéphane Lavoué

L'intégralité de ce rapport annuel a été imprimé sur du papier partiellement recyclé en utilisant des encres végétales.
Le papier est fabriqué sur un site certifié ISO 14001 et l'imprimerie est labellisée Imprim'Vert. L'ensemble de ce rapport est recyclable.

COMPAGNIE DE
FINANCEMENT
FONCIER

UNE FILIALE DU CRÉDIT FONCIER

4, quai de Bercy
94224 Charenton-le-Pont Cedex - France
Tél. : + 33 (0)1 57 44 92 05